

Conseil du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 4 juillet 2011

Le lundi 4 juillet deux mil onze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la mairie du 16^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Pascal HESSE

Etaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Marie-Thérèse JUNOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Valérie SACHS, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Etienne de GIBON.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Adoption du compte rendu du CICA du 2 mai 2011
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Adoption du compte rendu de la séance du 9 juin 2011
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Rapport des conseils de quartier Auteuil-Nord et Auteuil-Sud
Mme Nicole MONIER, rapporteur
- Rapport des conseils de quartier Muette-Nord et Muette-Sud
Mme Ijab KHOURY, rapporteur
- Rapport des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- Modification du règlement intérieur et renouvellement des conseils de quartier
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- **2011 DJS 239** Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur
- **2011 DJS 371** Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros à Paris (16^{ème}).
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur
- **2011 DUCT 93** Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention sur les fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16^{ème} arrondissement de Paris » d'un montant de 30 076 euros.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 SG 137** Signature de 11 conventions avec 11 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 DEVE 44** Demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows destinés à reloger les jardiniers pendant les travaux de restructuration des locaux sociaux, jardin du Trocadéro (16^{ème}).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DEVE 95** Autorisation d'exploiter une centrale de production frigorifique par la société CRISTALIA, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 5 rue Jules Verne, 92300 Levallois-Perret.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DEVE 97** Attribution de la dénomination « Allée DAVIA » à une allée du jardin du Ranelagh à Paris 16^{ème}.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DEVE 98** Signature avec l'association We Love Green d'une convention définissant les conditions d'occupation du parc de Bagatelle (16^{ème}) pour l'organisation d'un festival.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

- **2011 DVD 92** Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16^{ème}), pour une durée de 3 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DVD 94** Signature avec la société Spie Autocité de l'avenant n°1 à la convention du parc de stationnement Foch Dauphine (16^{ème}) pour la construction et l'exploitation de l'extension dédiée aux autocars.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DVD 123** Signature avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DVD 125** Signature avec la Société Spie Autocité d'un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte d'Auteuil à Paris 16^{ème} pour une durée de 8 ans.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **2011 DU 173** Constitution d'une servitude de stationnement au profit de la Société Immobilière Carrefour sur une partie du parking public Porte d'Auteuil (16^{ème}).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- Budget supplémentaire 2011
M. Pierre GABORIAU, rapporteur
- **2011 DJS 344** Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur l'appel d'offres européen relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16^{ème}).
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur
- **2011 DJS 360** Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E (Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Éducatives) pour la gestion du centre d'animation Point du Jour, avec son antenne Mesnil Saint Didier (16^{ème}).
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur
- **2011 DPA 45** Approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance pour la démolition et la reconstruction du stade Jean Bouin (16^{ème}).
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur
- **2011 DVD 140 / 2011 DF 52** Signature avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) d'un protocole d'accord relatif à la restitution de bien immobiliers et divers autres points.
M. Marc LUMBROSO, rapporteur
- **2011 DLH 151** Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'un lot de volumes dépendant de l'immeuble communal 6 place Possoz (16^{ème}).
M. Marc LUMBROSO, rapporteur
- **2011 DDEES 156** Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une animation sur la pelouse de la Muette (16^{ème}).
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- **2011 DFPE 142** Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Halte Garderie de l'Annonciation à Paris 16^{ème} pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 31 227 euros.
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

- **2011 DFPE 143** Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son jardin d'enfants à Paris 16^{ème} d'un montant de 31 516 euros.
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- **2011 DFPE 194** Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Ranelagh à Paris 16^{ème} d'un montant de 35 728 euros.
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- **2011 DFPE 341** Signature d'une convention passée avec l'association « La Maison de l'Enfance », gestionnaire du lieu d'accueil et d'information dénommé « La Maison de l'Enfance » situé 7, rue Serge Prokofiev à Paris 16^{ème} et l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 410 euros.
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- **2011 DASCO 69** Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.
Mme Sylvette DIONISI, rapporteur
- **2011 DASCO 78** Fixation pour 2011 des éléments servant au calcul de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.
Mme Sylvette DIONISI, rapporteur
- **2011 DASCO 85** Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2011.
Mme Sylvette DIONISI, rapporteur

M. GOASGUEN ouvre la séance à 18 heures 05.

M. GOASGUEN annonce que la mairie du 16^{ème} arrondissement a obtenu le label de qualité « QualiPARIS » délivré par l'AFNOR. Ce label témoigne du sérieux des services publics placés sous l'autorité de Patricia RIVAYRAND à qui il laisse la parole.

Mme RIVAYRAND, Directrice Générale des Services, indique que la mairie du 16^{ème} arrondissement a participé à la démarche qualité « QualiPARIS » dans le cadre d'un projet pilote réalisé auprès de cinq autres mairies d'arrondissement. Claude GOASGUEN avait donné son accord pour un travail sur la qualité des services administratifs. La mairie a travaillé pendant deux ans à l'élaboration d'un référentiel d'engagements communs à tous les services accueillant du public à la Ville de Paris et d'engagements spécifiques aux mairies d'arrondissement (état civil, affaires générales, accueil, élections, etc.). Des enquêtes mystères et téléphoniques ont été menées. Un auditeur mandaté par l'organisme indépendant AFNOR, James DUFFIN, a visité la mairie et rencontré vendredi dernier des responsables de service, les agents, Catherine FAIPOT, Directrice Adjointe des Services référent qualité pour la mairie et responsable des services, ainsi que les référents qualité désignés dans chaque service. La restitution de ce contrôle s'est faite à la fin de la journée et l'avis est très favorable. Une commission se réunira dans quelques jours à l'AFNOR afin de décerner le label, qui sera ensuite affiché dans les services. La mairie est désormais engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité des services. Un nouvel audit de qualité sera réalisé dans 18 mois par la société AFNOR qui vérifiera que les engagements ont bien été tenus.

Mme RIVAYRAND exprime sa fierté d'avoir permis à la Mairie du 16^{ème} arrondissement d'obtenir ce label, qui a représenté un investissement important de sa part, mais également de Catherine FAIPOT, des responsables de service et de tous les agents de la mairie.
Applaudissements des membres du Conseil.

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme BOILLOT est désignée Secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu du CICA du 2 mai 2011
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Le compte-rendu du CICA du 2 mai 2011 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Adoption du compte rendu de la séance du 9 juin 2011
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2011 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ Rapport des conseils de quartier Auteuil-Nord et Auteuil-Sud
Mme Nicole MONIER, rapporteur

Mme MONIER présente le bilan 2010-2011 des conseils de quartier Auteuil-Nord et Auteuil-Sud. En plénière, les conseillers de quartier se sont réunis deux fois en 2010 et une fois en 2011 à l'occasion de réunions publiques ayant lieu dans des établissements du quartier concerné. Les réunions pour Auteuil-Nord ont eu lieu le 4 novembre 2010 au foyer des lycéennes, le 23 mars 2010 à l'école La Fontaine et le 28 février 2011 à l'école La Fontaine également. Pour Auteuil-Sud, les réunions se sont tenues le 25 mars 2010 au lycée La Fontaine, le 30 septembre 2010 à l'école élémentaire Murat et le 1^{er} mars 2011 à l'école élémentaire Musset.

La propreté du quartier, l'encombrement des trottoirs, les déjections canines, les verbalisations, les dépôts sauvages, les problèmes liés aux activités des superettes, le recyclage des sapins de Noël, la sécurité Porte de Saint-Cloud et aux abords des établissements scolaires, les problèmes liés aux activités du Parc des Princes, la dangerosité de l'intersection entre la rue Chardon Lagache et la rue Charles-Marie Widor ou la présence de prostituées boulevard Murat ont été abordés.

En matière de voirie et d'urbanisme, le chantier à l'angle de la rue Jasmin et de la rue Henri Heine, l'aménagement du carrefour des cascades, l'aménagement de la Porte de Saint-Cloud, l'aménagement de la Porte du Point du Jour ou la réfection de certaines chaussées ont été traités.

En matière de circulation et de stationnement, la circulation place de la Porte de Passy, la circulation place de la Porte d'Auteuil, la circulation avenue Mozart, la problématique des livraisons, le manque de possibilités de stationnement, le stationnement sur les aires de livraison, l'enlèvement des véhicules les veilles de marché Porte de Saint-Cloud ou l'aménagement du sentier nature ont été évoqués. Les conseillers ont discuté des grands projets d'urbanisme Jean Bouin, Roland Garros, stade Georges Hébert, hippodrome d'Auteuil, piscine Molitor et jardin des Poètes. Ils ont assisté à la présentation de différents projets de la ville comme la mise en place de contresens cyclables, le plan biodiversité, le nouveau règlement des parcs et jardins et la révision du règlement des étalages et terrasses. Sur l'utilisation du budget d'investissement, les conseillers de quartier ont voté des tracés sportifs pour les écoles Boileau, Murat, Musset, Michel Ange et Parc des Princes, des travaux d'éclairage pour l'école du Parc des Princes, l'aménagement d'un espace de rangement pour la maternelle du Parc des Princes, l'aménagement d'un espace motricité pour l'école maternelle Murat et l'aménagement d'une salle de sciences pour l'école La Fontaine. Dix séances de ciné-club au centre d'animation Point du Jour, une chasse aux œufs le 14 avril 2010, une fête des voisins à la Fondation d'Auteuil le 28 mai 2010, une bourse aux livres et aux disques, un vide grenier au parc Sainte-Périne le 18 septembre 2010, une séance de Noël au ciné-club et un goûter pour les enfants le 21 décembre 2010, une chasse aux œufs le 27 avril 2011 et un loto à la mairie du 16^{ème} arrondissement le 21 mai 2011 ont été organisés. Toutes ces animations ont été financées par le budget de fonctionnement des conseils de quartier. Le compte-rendu est normalement consultable sur Internet.

Mme MONIER remercie toutes les personnes qui les ont aidés, M. HADDI en particulier, et les deux assistantes sans lesquelles tout ce travail n'aurait pas été possible.

➤ Rapport des conseils de quartier Muette-Nord et Muette-Sud
Mme Ijab KHOURY, rapporteur

Mme KHOURY souligne que les mêmes animations ont été organisées dans son quartier. Le conseil de quartier Muette-Nord s'est réuni le 10 mars 2010 au Musée Marmottan, le 23 novembre 2010 à l'école Saint-Louis de Gonzague et le 18 mars 2011 à la maternelle Passy. Le conseil de quartier Muette-Sud s'est réuni le 9 mars 2010 à la maison de Balzac, le 25 novembre 2010 à la maison des associations et le 15 mars 2011 à la maison de Balzac à nouveau. Les thèmes abordés sont toujours à peu près les mêmes : la propreté du quartier, la sortie des écoles, les problèmes de sécurité, les problèmes de prostitution dans le Bois de Boulogne, les accidents de la circulation au croisement de la rue du Ranelagh et le boulevard de Beauséjour ou les nuisances sonores rue de Passy. En matière de voirie et d'urbanisme, les difficultés de circulation liées aux chantiers de la Maison de la Radio et au centre Beaugrenelle et les équipements de la rue de Passy ont été abordés. Pour la circulation et le stationnement, un manque réel de possibilités de stationnement ou la piétonisation de l'avenue Ingres organisée chaque été au mois d'août ont été abordés. Le problème des balançoires

du jardin du Ranelagh a été évoqué puisqu'elles ont entraîné des accidents. Elles ont d'ailleurs d'abord été supprimées.

Sur proposition d'une conseillère de quartier, un numéro d'appel pour les femmes victimes de violences a été mis en place à la mairie. Une phrase a par ailleurs été ajoutée sous le portrait de Gilad Shalit afin de rappeler à la mémoire des habitants tous les otages français retenus à travers le monde. Les conseillers de quartier ont assisté à la présentation des différents projets de la ville comme la mise en place de contresens cyclables, le plan biodiversité, le nouveau règlement des parcs et jardins et la révision du règlement des étalages et terrasses. Concernant l'utilisation du budget d'investissement, le conseil a voulu investir dans les projets de l'arrondissement. Des meubles de jardin ont ainsi été achetés pour la bibliothèque Germaine Tillion pour un montant d'environ 6 400 euros. Des tables de ping-pong, pour un montant de 10 898 euros, ont été installées dans le jardin du Ranelagh ainsi que des bancs. Un tracé sportif a en outre été offert à l'école Chernoviz ainsi qu'un faux plafond et l'éclairage de la salle de dessin ; travaux en attente depuis quelques années. La réalisation d'un tracé sportif a également été votée pour l'école des Bauches. Un concept sportif est à l'étude, avec l'adjoint chargé des sports, au jardin du Ranelagh. Il s'agirait d'installer des éléments ou machines de sport permettant aux seniors de pratiquer une activité physique. Une chasse aux œufs a été organisée au parc de Passy ; elle a eu beaucoup de succès. Deux vides greniers au Ranelagh le 12 et le 25 septembre 2010 se sont tenus. Le marché de Noël a eu lieu devant le marché de Passy. La fête de Pâques 2011, en collaboration avec Mme ROUSSEAU, a été organisée au jardin du Ranelagh ; elle a eu beaucoup de succès avec des animations comme des échassiers. Le 18 juin a eu lieu un nouveau vide grenier au jardin du Ranelagh. Toutes ces animations ont été financées par le budget de fonctionnement des conseils de quartier. Sont en projets un défilé de mode au centre de Passy Plaza et une semaine libanaise à la mairie.

➤ **Rapport des conseils de quartier Dauphine et Chaillot**
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique que les quartiers Dauphine et Chaillot ont chacun organisé deux réunions : le 30 mars et le 11 octobre pour le quartier Dauphine ; le 1^{er} avril à l'école Paul Valéry et le 14 octobre à l'école Saint Didier pour le quartier Chaillot. Les thèmes abordés sont les mêmes que dans les autres arrondissements : la propreté, la voirie, etc. Sur l'utilisation du budget d'investissement, les conseillers de quartier ont voté la construction d'un abri-vélo pour l'école Saint Didier et un tracé sportif pour l'école Paul Valéry. Les animations ont eu beaucoup de succès. En 2010, une chasse aux œufs square Galliera, un concours de photographies du quartier Chaillot présidé par Marc HISPARD ayant donné lieu à une remise de prix et une exposition à la mairie et un goûter de Noël sur le village du Trocadéro (spectacles, cadeaux, etc.) ont été organisés. En 2011, une séance au lycée Janson de Saily au mois de mars et une autre au musée Dapper ont été tenues. En ce qui concerne les animations, la fête de Pâques, renommée « moment du printemps », a été organisée au jardin du Ranelagh et a connu un beau succès auprès des habitants de Muette-Sud et Muette-Nord ; les enfants de Dauphine et Chaillot sont un peu moins venus. Une visite intitulée « le 16^{ème} en un tour » a également été organisée avec des associations.

M. GOASGUEN remercie les trois adjoints de quartier et indique que cette communication n'est pas soumise au vote.

➤ **Modification du règlement intérieur et renouvellement des conseils de quartier**
M. Claude GOASGUEN rapporteur

M. GOASGUEN indique qu'une modification du règlement intérieur est imposée par la suppression de l'adjoint chargé de la coordination des conseils de quartier. Il propose des modifications de forme. Il explique qu'il a essayé, dans la désignation des conseils de quartier, de donner une représentation légèrement supérieure à ce qu'elle devrait être aux élus de diverses tendances (Parti Socialiste, Nouveau Centre, MoDem) et signale que de nombreuses demandes de renouvellement et candidatures ont été reçues pour les commissaires de quartier. 48 sur 144 ont été intégrés dans les conseils de quartier.

M. GOASGUEN rappelle que le règlement permet au public d'intervenir librement et que la désignation des conseils de quartier ne signifie pas qu'ils sont fermés à la parole du public. Les débats y sont ouverts et très utiles. Le Maire et son premier adjoint s'emploieront à les développer

afin que chaque adjoint de quartier trouve un répondant, actuellement faible aux niveaux financier et matériel.

Il considère que ces conseils sont finalement une réussite contrairement à ce qu'il pensait au départ. Cette institution est donc une bonne idée qu'il faudra développer.

Mme SALMAT réitère la remarque qu'elle fait chaque année sur la participation des habitants aux conseils de quartier. Certains sont motivés et reviennent régulièrement. Elle note néanmoins que le public se renouvelle peu et demande qu'une plus grande publicité soit faite. De nombreux habitants ne savent en effet pas que les conseils de quartier existent et qu'ils peuvent y prendre la parole.

M. GOASGUEN acquiesce mais considère que cela tient à la jeunesse de l'institution. La publicité est faite sur le journal, sur Internet et sur quelques affiches. Il considère que cette institution a beaucoup d'avenir et que les habitants vont s'habituer à assister aux conseils de quartier. L'intérêt du public serait par ailleurs supérieur si davantage de moyens étaient mis en œuvre. Il est nécessaire de faire venir plus de personnes afin qu'elles puissent parler librement de leurs préoccupations.

M. ALPHAND aborde le thème de la suppression du poste d'adjoint chargé de la coordination. Il note qu'il lui semblait opportun d'assurer une telle coordination alors que cette fonction n'existera plus dans les trois prochaines années. Il salue le travail remarquable de Laurence DREYFUSS en début de mandature. Le fait qu'elle n'exerce plus ses responsabilités a d'ailleurs peut-être entraîné la suppression de cette fonction. Pour ces raisons, M. ALPHAND indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Mme DREYFUSS indique qu'en début de mandature, lorsque les conseils de quartier ont été installés, elle s'était engagée, en tant qu'adjointe chargée de la coordination, à ce que les membres du troisième collège soient tirés au sort afin d'assurer une plus grande démocratie participative. Mme DREYFUSS indique qu'elle s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. GOASGUEN signale que, dans la démocratie athénienne, les Athéniens considéraient que l'élection des archontes était davantage démocratique car un tirage au sort avait lieu. L'argument donné pour justifier ce caractère démocratique était cependant peu reluisant puisqu'ils considéraient que le tirage au sort relevait d'une désignation divine. Cette conception est rejetée dans la période moderne. Les dieux ont certainement d'autres choses à faire que de procéder à des tirages au sort. C'est la raison pour laquelle, M. GOASGUEN indique qu'il a été essayé de contenter les présidents d'association. Les archontes datent du 5^{ème} siècle avant Jésus-Christ et ne sont donc pas un signe évident de modernité.

Mme DREYFUSS souligne que les habitants ne participent plus aux conseils de quartier ; seules des personnalités qualifiées, des associations et des élus y sont présents.

M. GOASGUEN répond que le règlement intérieur prévoit de désigner des habitants et des personnalités qualifiées, c'est ce qui est proposé ici.

Mme ROUSSEAU suggère, en écho aux propos de Mme SALMAT, que dans les deux collèges constitués des personnalités qualifiées et habitants d'une part et d'associations d'autre part, que chaque conseiller de quartier soit invité à venir aux réunions en compagnie d'un habitant du quartier. C'est un système simple mais efficace. Elle considère en effet qu'il faut demander aux conseillers de quartier de s'impliquer afin de faire venir des habitants aux réunions.

M. GOASGUEN estime en effet qu'il faudra faire une publicité beaucoup plus importante sur les conseils de quartier. Il est nécessaire que ces réunions soient davantage fréquentées, notamment sur les sujets qui touchent au cœur des problématiques des quartiers. Les habitants sont en effet souvent peu informés des compétences de ces conseils de quartier.

M. GOASGUEN affirme que tout ce qui devra être fait dans les trois ans à venir sera fait. Il renouvelle sa confiance aux trois adjoints de quartiers et leur assure le soutien de la municipalité.

Mme MONIER précise qu'elle a établi un fichier recensant les personnes intéressées par les conseils de quartier. Ce document permet de les inviter à toutes les manifestations et de faire ainsi venir

300 personnes au lieu de 24. Ces invités permanents peuvent par ailleurs convier qui ils veulent aux réunions.

Mme KHOURY appelle tous les élus à participer aux conseils de quartier car elle a remarqué qu'ils étaient très peu présents. Or il serait fortement souhaitable qu'ils soient tous présents lors des réunions.

M. GOASGUEN propose de passer aux votes.

Le projet de délibération relatif à la modification du règlement intérieur mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme DREYFUSS, M. ALPHAND, Mme BAIGUINI s'abstiennent.

Le projet de délibération relatif à la désignation des conseils de quartier mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme DREYFUSS, M. ALPHAND, Mme BAIGUINI s'abstiennent.

- **2011 DJS 239** Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

M. GOASGUEN considère que ce dossier n'est pas véritablement marquant puisqu'il s'agit simplement d'explicitier et de se prononcer sur l'intérêt général de Roland Garros, facilement admissible. Le site de Roland Garros est en effet important en raison de ses 450 000 spectateurs et de ses trois milliards de téléspectateurs. Il bénéficie en outre au soutien du tennis de France et contribue à l'économie locale avec 572 emplois plein temps. L'avis du Conseil de Paris donné à la préfecture est procédural et obligatoire et permet à cette association de passer des contrats et d'avoir des activités juridiques. L'avis concerne bien évidemment le 16^{ème} arrondissement puisque Roland Garros y est situé. M. GOASGUEN suggère de donner un avis favorable.

- **2011 DJS 371** Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros à Paris (16^{ème}).
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

M. GOASGUEN indique que le débat se poursuit puisque la procédure est lancée avec l'intervention d'un commissaire enquêteur, d'une enquête publique, etc. Elle durera certainement plusieurs mois. La commission nationale du débat public interviendra sur ce sujet en raison des critères financiers.

M. GOASGUEN remarque qu'il a été difficile de faire taire un certain nombre de bruits et qu'un travail d'explication reste à fournir auprès des habitants du 16^{ème} arrondissement et de Boulogne. Bien entendu, le maintien de Roland Garros dépendait d'une décision de la Fédération Française de Tennis et de la Ville de Paris. Sur cette question, le Conseil de Paris a répondu quasi unanimement, gauche et droite confondues, en faveur du maintien.

M. GOASGUEN précise que la municipalité se bat et progresse dans le domaine du sport de proximité. Trois tennis restent à gérer mais cela sera sans doute fait d'ici le mois de septembre. Le sport de proximité ne doit pas être impacté par l'affaire Roland Garros et l'objectif est d'arriver, avec l'hippodrome d'Auteuil, à une situation plus positive que négative.

M. GOASGUEN indique qu'il a l'intention de s'occuper personnellement des serres d'Auteuil, avec la mairie de Paris, à partir du mois de septembre. Contrairement à ce qui est dit partout, les serres historiques ne seront pas touchées. Une serre sera remplacée ; elle a été ajoutée aux serres historiques mais elle n'en fait pas partie. L'occupation périodique du tournoi de l'avenue Gordon Bennett et d'une partie des jardins des serres d'Auteuil suscite beaucoup d'inquiétudes mais celles-ci ne sont pas justifiées car tous les moyens seront mis en œuvre pour que les serres ne soient pas touchées. La polémique et la construction à venir permettent de communiquer sur ces serres, qui sont aujourd'hui peu connues. Elles étaient assez désertifiées et le choix a été fait de les améliorer considérablement. Roland Garros et son stade vont leur apporter une publicité formidable et en feront un atout supplémentaire du tourisme parisien. C'est la raison pour laquelle M. GOASGUEN suggère et recommande d'émettre un avis favorable.

Yves HERVOUET DES FORGES envisage ce dossier sous l'angle du sport de proximité. À la demande motivée du conseil d'arrondissement et du Maire du 16^{ème} et suite à un vœu adopté en conseil de Paris, un comité de pilotage a été créé et une concertation s'est instaurée. Plusieurs réunions de concertation ont ainsi eu lieu à la mairie du 16^{ème} arrondissement avec des scolaires, des parents d'élèves et des associations sportives.

Yves HERVOUET DES FORGES se félicite que l'adjoint au Maire de Paris chargé des sports, Jean VUILLERMOZ, et la directrice de la Jeunesse et des Sports, se soient engagés, probablement avec soulagement, contrairement à ce qu'il s'était passé pour le dossier Jean Bouin. Plusieurs secteurs d'équipements sportifs sont impactés : les gymnases, avec la perte du Fond des Princes pour lequel des solutions de restitution et d'amélioration de l'offre de proximité sont à l'étude ; le stade Hébert (athlétisme, scolaires, handball), pour lequel il y a restitution encore imparfaite s'agissant notamment de l'hippodrome d'Auteuil et du secteur Weber qui sont, soit en cours de réalisation, soit à l'étude ; les cinq courts de tennis publics, qui représentent tout de même un tiers de l'offre publique du 16^{ème} arrondissement, avec 14 associations sportives utilisatrices et pour lesquelles il est indispensable de restituer trois courts.

Yves HERVOUET DES FORGES note que le Maire a opportunément rappelé à la Fédération Française de Tennis, lors de la réunion publique de jeudi dernier, son devoir et le fait que l'extension du tournoi s'inscrit dans un territoire, un quartier du 16^{ème} arrondissement. Elle doit ainsi en tenir compte avec le soutien de la Ville de Paris puisque cette dernière s'engage à hauteur de 20 millions d'euros dans ce dossier.

Yves HERVOUET DES FORGES indique que le sport de proximité dans le 16^{ème} arrondissement est à la croisée des chemins. Le tournoi de Roland Garros est naturellement un vrai sujet parisien et national et le choix sans appel de la Fédération Française de Tennis correspond au choix d'un modèle économique certainement mais également au choix d'un territoire, le 16^{ème} arrondissement. Il doit constituer un apport pour ce dernier, y compris en dehors des deux semaines que dure le tournoi. Il ne le sera qu'à la condition que le sport de proximité sorte de ce dossier différent mais vivant, voire renforcé sur certains aspects.

Yves HERVOUET DES FORGES ajoute que ces études de restitution des équipements (deux gymnases, des salles annexes, des pistes d'athlétisme, les deux sites de l'hippodrome) ne deviendront réalité qu'avec la conviction forte de la Ville de Paris, qui doit s'engager définitivement, sur deux mandatures jusqu'en 2016, sur ces projets indispensables. Cela pourra peut-être se faire au moyen d'un vœu précis de restitution des équipements à venir afin que le 16^{ème} arrondissement reste à la hauteur de la qualité de l'offre sportive pour tous qui est aujourd'hui une de ses forces reconnues à Paris au bénéfice de tous et de l'intérêt général.

M. ALPHAND souhaite d'abord s'exprimer sur la délibération demandant de reconnaître un caractère d'intérêt général à Roland Garros. Les implications juridiques d'une telle décision ne lui paraissent pas absolument claires. Par ailleurs, la commission nationale du débat public a été saisie par certaines associations sur le caractère d'intérêt national de l'opération envisagée. Elle prendra très prochainement sa décision. Pour toutes ces raisons, M. ALPHAND préfère s'abstenir sur cette délibération.

Sur la seconde délibération, M. ALPHAND rappelle que, contrairement à ce que le Maire a indiqué précédemment, le Conseil de Paris ne s'est pas prononcé à l'unanimité en faveur de ce projet puisqu'un certain nombre de votes se sont opposés au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui par le Maire de Paris, Bertrand DELANOE, y compris au sein de l'UMP. Le terme de concertation est revenu à plusieurs reprises dans les deux interventions précédentes. Cette concertation ressemble pourtant plus à un simulacre. Alors que ce projet est envisagé depuis des mois, une réunion a été organisée la semaine dernière à la mairie du 16^{ème} arrondissement sous la présidence de Mme HIDALGO. Il ne s'agissait que d'une réunion d'information, organisée en pleine période estivale. M. ALPHAND trouve ce choix plutôt curieux et considère qu'il ne faudrait pas s'y prendre autrement pour escamoter la concertation, qui n'en est d'ailleurs pas une.

M. ALPHAND conteste l'état de quasi-désertification des serres d'Auteuil. Il indique qu'il y est passé l'après-midi même et qu'il y avait du public.

M. ALPHAND considère que M. Yves HERVOUET DES FORGES a pris de nombreuses précautions oratoires en évoquant le sujet du sport de proximité et qu'il a insisté sur des demandes à l'égard de la Ville de Paris. Il en conclut que le dossier n'est pas aussi bien bouclé que souhaité. M. ALPHAND attend avec impatience les améliorations évoquées et les souhaite vivement. Il indique qu'il restera néanmoins vigilant car ces améliorations ne sont encore qu'au stade des promesses.

Sur le cœur de la délibération portant convention d'occupation du domaine public, M. ALPHAND indique qu'il s'en expliquera au Conseil de Paris. Les conditions financières concédées à la FFT par

le Maire de Paris lui semblent absolument mirobolantes. Il pense que les dirigeants de la Fédération Française de Tennis n'auraient jamais imaginé obtenir autant de la Ville de Paris et de son Maire, apeuré à l'idée de perdre Roland Garros après avoir perdu les Jeux Olympiques.

M. ALPHAND souligne les conditions juridiques prévues dans cette convention d'occupation du domaine public, et notamment la durée de 99 ans qui a été accordée. Même dans les concessions les plus longues, elles sont accordées pour 40 à 50 ans. La Mairie de Paris, s'engageant sur un tel délai, a toutes les chances de voir voler en éclats son argumentaire devant le juge administratif. Pour toutes ces raisons, qui seront développées au Conseil de Paris, M. ALPHAND votera contre ce projet de délibération.

M. LAURET votera pour le projet de délibération car ce vote permettra de conserver Roland Garros à Paris et des efforts ont été faits pour tenir compte du sport de proximité. Il se félicite de la concertation intelligente avec la Mairie du 16^{ème} arrondissement, qui a donné lieu à des résultats intéressants. Il affirme être néanmoins réservé sur le sujet du stade Hébert. Il se montre réticent à ce qu'une grande partie de ce stade soit à nouveau consacrée au tennis. Il souhaite que puisse être trouvé un accord pour que la FFT mette ces terrains de tennis, au moins temporairement, à disposition du public et notamment des scolaires. Il est en outre important que les scolaires et les professeurs de gymnastique qui les accompagnent aient accès à un terrain de handball sur le reste du stade Hébert, celui-ci devant être consacré au sport de proximité. Une étude est apparemment en cours et des difficultés existeraient pour conserver un terrain de handball, les terrains de basket étant plus petits. C'est un point important puisque le handball ne doit pas faire les frais de l'opération.

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'une partie du stade Hébert sera consacrée au sport de proximité avec une piste d'athlétisme de 160 mètres accessible aux primaires et aux collégiens. Un terrain de handball sera disponible au centre de cette piste, contrairement à ce qui avait été prévu. Une autre piste d'athlétisme de 200 mètres sera probablement créée à Géo André en agrandissant celle qui existe actuellement. À cela s'ajoute la piste de 400 mètres de l'hippodrome d'Auteuil. De manière générale, sur ces restitutions, certains secteurs s'en sortent très bien avec l'organisation d'une vraie concertation, d'autant plus que celle-ci n'avait pas été mise en place pour Jean Bouin. C'est notamment le cas des gymnases. L'athlétisme devrait bénéficier de conditions équivalentes. Les terrains de tennis sont la préoccupation principale, comme l'a rappelé le Maire. La Ville et la FFT doivent ainsi travailler sur ce sujet. Le stade Hébert ne sera pas indisponible avant la saison prochaine et le Fond des Princes à l'été 2014.

En réponse à M. ALPHAND, M. HERVOUET DES FORGES indique que des promesses ont effectivement été faites. C'est la raison pour laquelle il a proposé le vote d'un vœu par la Ville de Paris et que celle-ci s'engage au moment opportun de la concertation.

Mme SALMAT revient sur les deux projets de délibérations soumis au Conseil d'arrondissement. Elle considère que le projet d'extension de Roland Garros est tout à fait satisfaisant pour la Fédération Française de Tennis. Si elle était dirigeante de cette fédération, elle serait enthousiaste au vu du cadre paysager dans lequel aura lieu le tournoi et des conditions qui lui sont octroyées. Ne faisant pas partie de la Fédération Française de Tennis et étant une élue de Paris et du 16^{ème} arrondissement, Mme SALMAT s'abstiendra sur les deux délibérations après avoir étudié les faits, écouté et visité.

Mme SALMAT ne souhaite pas évoquer le stade Hébert et les installations de proximité car les sportifs de l'arrondissement ne sont pas lésés. M. VUILLERMOZ, adjoint au Maire de Paris chargé des sports, a rédit mercredi, et il a eu raison, qu'après le projet et les investissements de la Mairie de Paris, le 16^{ème} arrondissement comptera de plus belles installations qu'auparavant.

Mme SALMAT souhaite mentionner la confiance et le manque d'information. Ayant grandi dans le 16^{ème} arrondissement, elle a toujours entendu parler de l'extension de Roland Garros. Elle se souvient que, lors de la dernière extension de 1992, la Fédération avait indiqué que ce serait la dernière. Elle reconnaît que rien n'avait alors été écrit et que les dirigeants actuels n'étaient pas en place. C'était en effet Philippe CHATRIER, décédé depuis, qui s'y était engagé comme l'a rappelé cyniquement M. YSERN, directeur du tournoi de Roland Garros mercredi dernier. Lors de la réunion d'information à la mairie du 16^{ème} arrondissement, il ne s'est pas engagé en promettant que ce serait la dernière extension. Mme SALMAT ne peut voter une concession de 99 ans sans même que cet engagement ne soit écrit alors que l'engagement oral précédent n'a pas été respecté.

Concernant le manque d'information, Mme SALMAT ne souhaite pas évoquer les serres chaudes qui seront détruites et les interrogations pouvant exister sur les espaces rares et les risques qu'ils

encourent malgré l'expertise des services des parcs et jardins de la Ville de Paris. Tout jardinier, même amateur, sait en effet que le transport des plantes peut leur faire courir un risque vital. Les serres en plastique ne représentent pas d'intérêt architectural mais un intérêt horticole pour la Ville de Paris. Les plants qui y poussent sont en effet ensuite utilisés dans l'ensemble des jardins de l'Ouest parisien. Aucune précision n'a pour l'instant été donnée sur le devenir de ces serres.

Mme SALMAT aborde le point précis des bâtiments en meulière. La FFT a indiqué qu'elle a besoin d'une concession annuelle sur ces bâtiments et non d'une concession temporaire le temps du tournoi et quelques semaines avant et après, comme c'est le cas pour le reste du jardin. Mme SALMAT comprend que, par des jeux de sous-concessions, ces bâtiments pourront ainsi être utilisés pour des manifestations événementielles en dehors de la période du tournoi. Mme SALMAT considère que la démarche ne s'inscrit ainsi pas du tout dans le cadre de l'intérêt général. Lors de la réunion publique, M. YSERN a évoqué la présentation de quatre études d'impact, dont une environnementale, qui seront présentées à la prochaine rentrée. Mme SALMAT aurait souhaité que ces études soient consultables avant le vote du jour. En effet, il importe peu qu'il s'agisse de 45 000 ou 55 000 spectateurs, chiffre qui fait débat. De toute évidence, un grand nombre de personnes qui ne passaient pas par le jardin des serres d'Auteuil le traverseront désormais quotidiennement pendant la durée du tournoi. Mme SALMAT aurait souhaité connaître l'état du jardin des Poètes une fois la quinzaine terminée et seule la communication de l'étude d'impact environnementale aurait pu la renseigner. Paris souhaitait conserver ces Internationaux, chose qu'elle comprend, mais pour toutes les raisons évoquées, Mme SALMAT s'abstiendra sur la signature de la convention avec la FFT et sur la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.

M. MANO souligne qu'à l'évidence, le sujet fait encore débat. Chacun a été assez rapidement convaincu des enjeux. De nombreuses choses ont été entendues sur Roland Garros. Il était important que le tournoi reste à Paris et cette décision n'était pas acquise. Il a fallu trouver au cours des mois des solutions pouvant satisfaire les intérêts légitimes du sport de proximité et la nécessité pour la Fédération Française de Tennis de trouver un cadre plus vaste pour permettre aux amateurs de tennis de trouver des places nécessaires dans cette enceinte et dans un environnement agréable. Par ailleurs, tout est dit sur les serres d'Auteuil. M. MANO ne comprend pas en quoi la construction d'un nouveau court de tennis entouré de serres modernes permettant la valorisation des plantes et espèces rares constitue un recul. L'affirmation selon laquelle les plantes rares ne pourraient pas être déplacées est un simple fantasme. Cet argument pèse peu par rapport aux traitements dont doivent effectivement bénéficier ces végétaux.

M. MANO juge que l'utilisation et la valorisation des bâtiments au travers de l'organisation de manifestations au sein des serres d'Auteuil ne sont pas dérangeantes. Il considère qu'il est dommage de disposer de bâtiments magnifiques mais inconnus et inutilisés. Ces espaces doivent ainsi être valorisés.

M. MANO considère que les inquiétudes qui ont été exprimées sur le sport de proximité ont été entendues : des solutions améliorées ont ainsi été mises en place par rapport à la situation initiale, malgré des imperfections. Il est difficile de faire évoluer les mentalités et de construire quelque chose de nouveau, que ce soit dans le sport ou ailleurs, mais il convient de vaincre les réticences primaires. S'opposer est facile, construire est difficile. M. MANO se satisfait du large consensus autour du projet des serres d'Auteuil et de Roland Garros.

Mme BALDINI souhaite attirer l'attention de ses collègues sur le projet ambitieux réalisé dans les serres d'Auteuil. Elle s'en félicite en tant qu'adjointe aux espaces verts. Les plantes seront mises en valeur et en situation. Les scolaires pourront se rendre dans cet endroit et les familles s'y promener. Leur visite sera beaucoup plus intéressante qu'actuellement. Elle ne s'y est pas rendue ce jour et ne peut donc pas connaître l'affluence mais la fréquentation qu'elle observe le week-end lui semble faible. À part la très grande serre, qui offre un dépaysement, les autres serres sont très peu visitées. Avec le projet, les fleurs seront mises en situation et présentées par thème et par continent. Le résultat sera donc merveilleux et semblable à ce qui existe dans toutes les grandes capitales européennes. Le jardin botanique de Londres est par exemple superbe et une fête des jardins y est organisée tous les ans ; elle attire des milliers de personnes. Paris doit également disposer de ce genre d'endroit, d'autant plus que les jardiniers sont extrêmement compétents. Mme BALDINI leur fait tout à fait confiance pour déplacer les plantes avec l'école du Breuil. Le 16^{ème} arrondissement a une chance inouïe d'avoir ce jardin botanique, dont elle se réjouit.

Mme BAIGUINI ne souhaite pas revenir sur ce qui a été dit ; ses collègues connaissent en effet ses inquiétudes concernant le sport scolaire, le statut actuel de Géo André, etc. Elle exprime par ailleurs sa crainte que la redevance payée par la Fédération Française de Tennis soit calculée sur la billetterie. Or des manifestations seront organisées pendant l'année. Mme BAIGUINI se demande pourquoi la Ville de Paris ne toucherait pas également une redevance sur les autres manifestations organisées dans l'enceinte de Roland Garros. Cela lui semble aberrant et lui pose problème.

M. GOASGUEN considère que le débat est intéressant et montre que le travail d'explication est à poursuivre. La première condition fixée dans le cadre du projet de Roland Garros a été la mise en valeur de Paris et de son patrimoine. L'existence d'un Grand Paris ne doit pas remettre en cause son patrimoine historique. Il considère que le tournoi de Roland Garros fait partie du patrimoine parisien et de celui du 16^{ème} arrondissement. C'est la raison pour laquelle, après de nombreuses discussions, la mairie a décidé de défendre le projet. Roland Garros est le 16^{ème} arrondissement, peu importe la façon dont les choses sont présentées. M. GOASGUEN indique qu'en tant que Maire du 16^{ème} arrondissement, il n'aurait jamais accepté que le tournoi s'installe à Marne-la-Vallée, à Garges-lès-Gonesse ou même à Versailles.

M. GOASGUEN ne se réjouit pas que les Jeux Olympiques aient été perdus. Il aurait été très heureux que Paris les gagne à la place de Londres. Il préfère néanmoins garder Roland Garros et regretter que les Jeux aient été perdus. Le tournoi constitue en effet une valorisation de Paris assez positive. Le combat pour garder Roland Garros a été aussi difficile que celui pour les Jeux Olympiques. Il regrette d'ailleurs que les aspects financiers interfèrent dans le domaine du sport de compétition. Le projet Roland Garros l'a certainement emporté en raison de sa spécificité et du fait qu'il n'y a pas eu de gigantisme. Le charme du Roland Garros nouveau reposera justement sur la volonté de ne pas installer d'énormes tribunes. La Fédération Française de Tennis a cherché à conserver ce charme fondamental lié au 16^{ème} arrondissement. La mairie est totalement solidaire de ce qui a été fait. Il est légitime que le projet ait suscité des questions. L'écrasante majorité qui s'est dégagée au Conseil de Paris, et M. GOASGUEN s'en félicite, montre que, lorsqu'il est question de valorisation du patrimoine parisien, il est possible de défendre des objectifs communs.

M. GOASGUEN se félicite d'un certain nombre de prises de positions de la Mairie de Paris sur la valorisation du patrimoine. Il a récemment lu une déclaration de l'adjoint au tourisme, qui semble beaucoup plus favorable à la valorisation de la Tour Eiffel, sujet sur lequel les différentes tendances s'étaient affrontées il y a quelques années. Il est ainsi donné aux Parisiens la possibilité de valoriser ce monument exceptionnel et de bénéficier des retombées en matière de tourisme, de finances, etc. C'est une option philosophique invitant à dire « Paris d'abord » et « le 16^{ème} arrondissement d'abord ».

M. GOASGUEN indique que la loi sera respectée. Personne ne doit donc s'inquiéter car les tribunaux administratifs savent fonctionner et tous les recours trouveront un écho. Il est par ailleurs nécessaire de montrer aux habitants du 16^{ème} arrondissement que, par la solidarité, la municipalité défend leurs intérêts, notamment en matière de sport.

M. GOASGUEN annonce que la bataille sur les serres d'Auteuil sera menée. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi mais de constater qu'elles sont un patrimoine sous-estimé pouvant pourtant accueillir des manifestations artistiques, culturelles, biologiques, etc. Ce monument historique est actuellement sous-employé par la collectivité parisienne. Les musées sont faits pour être visités. Il ne s'agit pas de permettre à quatre ou cinq personnes d'observer une plante rare en se félicitant d'être seules à en bénéficier. M. GOASGUEN se félicite qu'une direction ait été prise sur les serres d'Auteuil et qu'à l'avenir, le jardin des Poètes, intouché, le jardin botanique, des manifestations, etc. soient des atouts pour le 16^{ème} arrondissement. La municipalité s'emploie à ce que la loi soit respectée. Il est nécessaire que certains, dans le 16^{ème} arrondissement, réalisent que Roland Garros n'est pas une « affaire de gros sous » mais un atout économique pour l'arrondissement et pour Paris comme l'auraient été les Jeux Olympiques. Ni M. GOASGUEN ni M. MANO ni aucun élu n'a reçu d'enveloppe de la part de la Fédération Française de Tennis, qu'il faut d'ailleurs distinguer du PSG et du Stade Français. Elle organise en effet l'ensemble du tennis français et n'est pas une « boîte à fric » comme d'autres clubs sportifs.

M. GOASGUEN demande au conseil, pour ces raisons, d'approuver les deux projets de délibération proposés.

Le projet de délibération relatif à l'avis du Conseil de Paris sur la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros mis aux voix par M. Claude GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme DREYFUSS, M. ALPHAND, Mme BAIGUINI, Mme SALMAT s'abstenant.

Le projet de délibération relatif à la signature d'une convention avec la Fédération Française Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros à Paris (16^{ème}) mis aux voix par M. Claude GOASGUEN est adopté à la majorité, M. ALPHAND, Mme DREYFUSS, Mme BAIGUINI votant contre, Mme SALMAT s'abstenant.

- **2011 DUCT 93** Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention sur les fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16^{ème} arrondissement de Paris » d'un montant de 30 076 euros.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose l'attribution d'une subvention de 30 076 euros sur les fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement et au titre de l'exercice 2010 à l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16^{ème} arrondissement de Paris » pour son aide active dans plusieurs manifestations comme le village européen, le village de Noël ou la célébration annuelle d'un pays de la Méditerranée. Ces événements attirent chaque année un public de plus en plus nombreux.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 SG 137** Signature de 11 conventions avec 11 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que les salles de cinéma connaissent actuellement une des plus importantes mutations technologiques depuis leur création avec le passage de la projection argentique à la projection numérique. Cette profonde mutation nécessite d'importants investissements (travaux dans les cabines, projecteurs numériques, serveurs, etc.). Elle représente une opportunité de développement intéressante pour les salles indépendantes parisiennes tout en constituant une menace importante du fait de leur fragilité économique. Afin d'accompagner ces changements, de maintenir un réseau de proximité et de répondre aux nouvelles attentes des spectateurs, le Conseil de Paris a adopté les 27 et 28 septembre 2010 un plan de soutien, d'un montant total de 2,1 millions d'euros, à la numérisation des salles de cinéma indépendantes parisiennes, en particulier les salles classées « art et essai » en lien avec la région Île-de-France. Le soutien de la Ville de Paris est estimé à 1,4 million d'euros, échelonné entre 2010 et 2014. Ainsi, en 2011, l'aide de la Ville de Paris permettra à quatorze salles de cinéma, soit 22 écrans, situés dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de s'équiper en projection numérique et de réaliser des travaux d'aménagement des cabines de projection. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, le Maire de Paris demande de l'autoriser à signer les onze conventions jointes avec onze établissements cinématographiques parisiens d'un montant total de 247 810 euros dans le cadre du plan de numérisation approuvé au Conseil de Paris les 27 et 28 septembre 2010. Dans le 16^{ème} arrondissement, le Majestic Passy reçoit une subvention de 22 200 euros.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DEVE 44** Demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows destinés à reloger les jardiniers pendant les travaux de restructuration des locaux sociaux, jardin du Trocadéro (16^{ème}).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que l'atelier principal du jardin du Trocadéro ne permet pas d'accueillir le personnel féminin. Dans le cadre de la réorganisation de la DEVE, mise en œuvre depuis 2007, il a été décidé de remettre à niveau les locaux sociaux du personnel et de regrouper autant que possible les jardiniers sur le site principal du secteur afin de favoriser le travail en équipe et de mieux répartir la charge de travail des agents. Le potentiel d'accueil des locaux sera de 23 agents, soit 20 hommes et 3 femmes, celles-ci représentant une part croissante du personnel jardinier. Le jardin du Trocadéro est un espace boisé et classé et le projet de délibération porte sur la demande

de permis de construire pour l'installation à titre précaire de bungalows destinés au relogement des jardiniers. Le relogement sera constitué de cinq modules préfabriqués représentant une emprise au sol d'environ 75 m². Mme BALDINI considère que le Conseil devrait donner un avis favorable et demande à M. CHERTOK, adjoint au Maire du 16^{ème} chargé de l'urbanisme, de veiller à ce que les cinq bungalows soient bien intégrés au site.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DEVE 95** Autorisation d'exploiter une centrale de production frigorifique par la société CRISTALIA, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 5 rue Jules Verne, 92300 Levallois-Perret.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que ce dossier est récurrent et que le Conseil peut rendre un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DEVE 97** Attribution de la dénomination « Allée DAVIA » à une allée du jardin du Ranelagh à Paris 16^{ème}.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique qu'il a été demandé qu'un hommage soit rendu à la chanteuse et comédienne Davia. La commission d'examen des projets s'est réunie le 1^{er} mars 2011 et a donné un avis favorable à cette proposition. Le jardin du Ranelagh et plus précisément une de ses allées a été choisie pour cet hommage. Elle fait face à l'allée Jean Sablon, ami de la chanteuse.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DEVE 98** Signature avec l'association We Love Green d'une convention définissant les conditions d'occupation du parc de Bagatelle (16^{ème}) pour l'organisation d'un festival.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que l'association We Love Green organise à titre expérimental un festival de musique éco-conçu dans le parc de Bagatelle. Cette association, déjà présente dans diverses manifestations comme Paris Plages et la Nuit Blanche, sensibilise le public au développement durable. Pour cette manifestation, l'objectif visé est le « zéro déchet » et la mise en place d'un dispositif énergétique solaire. La Ville de Paris a décidé de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur de cet événement afin d'en fixer les modalités d'organisation et tarifaires. La délibération a pour objet d'autoriser le Maire de Paris à signer la convention, qui fixe les conditions tarifaires et d'organisation du parc de Bagatelle pour ce festival de musique. Chaque festivalier aura la possibilité d'acheter, en complément de son billet d'accès au festival, une entrée demi-tarif lui permettant d'accéder au parc de Bagatelle, à son exposition et aux éventuelles conférences organisées dans l'Orangerie. Mme BALDINI émet des réserves car elle craint une trop forte affluence. Il est néanmoins précisé qu'un bilan sera réalisé à l'issue de la manifestation, qui pourra donner lieu, s'il est positif, à l'autorisation d'organiser une nouvelle édition. Mme BALDINI juge que le Conseil peut donc donner un avis positif.

M. GOASGUEN ajoute que l'association ayant une visée environnementale, elle fera certainement attention au parc.

M. ALPHAND félicite Mme BALDINI de l'étude d'impact de l'opération. Il considère que, lorsque les espaces verts du 16^{ème} arrondissement sont occupés par des manifestations, des événements, etc. le Conseil d'Arrondissement devrait être informé *a posteriori* de l'impact de telles opérations. Il cite un événement organisé à côté de la Porte de la Muette. Il lui semble en effet intéressant de disposer de ces informations l'année suivante pour déterminer la position à adopter pour préserver ces espaces verts.

Mme BALDINI répète qu'elle demandera un bilan et souligne que la surveillance de Bagatelle est plus facile que sur des espaces ouverts grâce au personnel présent. Elle ajoute que tout le monde est bien évidemment attentif au respect des espaces verts.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DVD 92** Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16^{ème}), pour une durée de 3 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI rappelle que, dans le cadre du projet de nouveau stade Jean Bouin, la construction d'un parc de stationnement est en cours et devrait s'achever au second semestre 2012. Il est situé au sous-sol du parvis nord, sur l'ancien terrain de hockey. L'entrée et la sortie se feront par la rue Nungesser et Coli. Ce parc sera bien évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite et comportera 500 places sur trois niveaux. De plus, une surface de 340 m² sera réservée au stationnement des deux roues motorisées et une autre de 175 m² aux vélos et poussettes. Mme BALDINI estime qu'on ne peut être que d'accord sur ce projet. Elle se réjouit de l'installation d'un nouveau parc de stationnement dans le 16^{ème} arrondissement et du fait que M. DELANOE puisse encore reconnaître la nécessité de la construction d'un parc de stationnement. Les riverains de Jean Bouin seront ainsi récompensés après les conditions difficiles qu'ils ont subies. Mme BALDINI propose de rendre un avis favorable.

M. MANO souligne que ce parking de 300 places sera extrêmement utile aux habitants du 16^{ème} arrondissement.

M. GOASGUEN se félicite, concernant Jean Bouin, de ce nouveau parking et du départ de M. GUZZINI. La nouvelle société gèrera certainement le Stade Français d'une manière plus raisonnable sur les plans financier et professionnel.

Mme BAIGUINI précise qu'elle est favorable au parking mais opposée au projet Jean Bouin en son état actuel.

M. GOASGUEN remercie Mme BAIGUINI pour sa remarque mais juge qu'elle n'était pas nécessaire puisque tous, à l'exception de M. MANO qui se félicite du projet Jean Bouin, s'y sont activement opposés. M. GOASGUEN considère qu'il a combattu le projet Jean Bouin plus que quiconque au Conseil pendant tout le début de sa mandature. De toute évidence, le stade va être construit et il est nécessaire de trouver des solutions pour l'ouvrir à la collectivité du 16^{ème} arrondissement. La municipalité y travaillera avec la nouvelle équipe du stade Jean Bouin. M. GOASGUEN se félicite du départ du président, très fermé à ce genre de sollicitation, et espère que des accommodements pourront désormais être trouvés. La municipalité n'est pas pour autant favorable au projet Jean Bouin mais elle tente de faire profiter le 16^{ème} arrondissement des événements, même néfastes, qui toucheront ce projet. C'est, à son sens, une bonne attitude politique puisque même M. MANO y est favorable. Néanmoins, en aucun cas il ne s'agit pour la municipalité de donner son accord « posthume » sur le projet Jean Bouin.

M. GOASGUEN appelle à un vote favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DVD 94** Signature avec la société Spie Autocité de l'avenant n°1 à la convention du parc de stationnement Foch Dauphine (16^{ème}) pour la construction et l'exploitation de l'extension dédiée aux autocars.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI rappelle que la convention prévoyait dès le départ la construction de l'extension pour le remisage des cars. Elle était située entre l'avenue Foch et la rue Crevaux. Le permis de construire a été refusé. Une autre possibilité a été instruite et n'a pas non plus abouti. Le projet proposé, qui vient d'être soumis et n'a pu faire l'objet d'un travail en amont, consiste à fermer le souterrain de la Porte Dauphine afin de le transformer en parking autocars pour les touristes. Mme BALDINI se dit tout à fait opposée à ce parc de stationnement, qui modifierait considérablement la circulation autour de la Porte Dauphine. Cette dernière est déjà encombrée, notamment le week-end lors des sorties de clubs. Ce parking accroîtrait en outre la circulation sur le boulevard Lannes alors qu'y sont situés une faculté et un passage piéton très fréquenté et dangereux. La mairie avait par ailleurs projeté d'engager pour 2012 des travaux de voirie pour 60 000 euros. Dans ce nouveau contexte, il semble impossible de les réaliser, à moins que le Conseil ne vote contre ce projet.

M. GOASGUEN souligne que le projet est extrêmement grave car la municipalité n'a pas été consultée et vient de le recevoir. Il mériterait beaucoup de réflexion au niveau de la Mairie de Paris et de la Préfecture de Police. Il concerne en effet l'axe très important du boulevard des Maréchaux, à proximité de l'université Dauphine, très fréquentée. De nombreux étudiants traversent déjà ces voies n'importe comment. Des embouteillages sont fréquents, notamment vers le Nord de l'arrondissement.

M. GOASGUEN exprime sa perplexité devant ce projet. Il reconnaît les problèmes importants des autocars mais considère que le projet conduirait à une situation très grave et mérite donc une étude des conditions de mise en œuvre, et ne peut en aucun cas être imposé en l'état. M. GOASGUEN demande au Conseil de prendre conscience de la gravité de la situation et de voter défavorablement.

M. DEBRÉ rappelle que, depuis des années, des tentatives pour fluidifier la circulation à Paris ont été menées : les berges de la Seine, les tunnels, etc. Les projets actuels visent à faire exactement l'inverse et à « boucher » Paris par la suppression des berges de la Seine notamment. Le projet présenté semble extrêmement grave en raison de la proximité de la faculté et de l'accroissement de la circulation qu'il induit. M. DEBRÉ exprime sa perplexité sur la transformation du tunnel en parking et les problèmes de sécurité et d'engorgement inhérents. Il exprime son opposition absolue au projet.

M. MANO estime que le projet est surprenant dans sa finalité au vu des conséquences qu'il aurait sur la circulation. Le stockage des bus serait utile à Paris. Autour de la capitale, un certain nombre de zones ont été aménagées. La question est de savoir si l'emplacement choisi était le plus opportun. La réponse est évidemment non. M. MANO considère qu'il n'aurait pu envisager la fermeture du tunnel que pour la construction du tramway qui serait utile à l'ensemble des Parisiens. Ce projet verra le jour car les habitants du 16^{ème} arrondissement réclameront le tramway et M. GOASGUEN y sera alors favorable et aura raison. Il est nécessaire de procéder à des études d'emplacement. Les personnes qui ont pris la décision n'ont pas envisagé les conséquences potentielles sur la circulation du boulevard des Maréchaux. Il faudra travailler sur le dossier pour trouver un emplacement plus adapté.

M. GOASGUEN fait remarquer l'habileté de M. MANO, qui ne dit non que parce qu'il aurait trouvé une utilisation plus conforme à la stratégie générale de la mairie de Paris. Il rappelle ainsi la Ville de Paris à son obligation de construire un tramway. Le parking dont il est question s'opposant au tramway, M. MANO s'oppose au projet.

Mme DREYFUSS indique qu'elle votera contre la délibération. Elle rappelle qu'elle était membre de la commission des sites à l'époque de la discussion sur l'installation du parking autocars sous l'avenue Foch. Selon elle, les autocars ne se gareront pas à l'endroit prévu car ils stationnent bien souvent place du Trocadéro. Par ailleurs, ils s'installent à côté des parkings souterrains et restent à

l'extérieur, moteurs allumés pour le fonctionnement de la climatisation. Pour ces raisons, il y avait eu un vote contre unanime sur le projet.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à l'unanimité.

- **2011 DVD 123** Signature avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI considère que tout le monde peut être d'accord avec les termes de cette délibération. Le 16^{ème} arrondissement est concerné pour les parkings Henri Martin 1 et 2, Georges Mandel 1 et 2 et Wilson 1 et 2. Elle espère que l'entretien sera amélioré car il est fréquent que les barrières ne fonctionnent pas. Avec cette réserve, elle estime opportun de voter favorablement cette délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DVD 125** Signature avec la Société Spie Autocité d'un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte d'Auteuil à Paris 16^{ème} pour une durée de 8 ans.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que le parc de stationnement souterrain Porte d'Auteuil est situé dans un ouvrage implanté entre la Porte d'Auteuil, le boulevard périphérique, la Porte Molitor et l'avenue du Général Sarrail. Il a été mis en service le 21 octobre 1972. Pour assurer la continuité du service public à l'échéance du contrat d'affermage, une consultation a été lancée afin de retenir le futur délégataire qui aura en charge l'exploitation et l'entretien du parc. La délégation se fera sous forme d'affermage pour une durée de huit ans, soit jusqu'au 20 octobre 2019. À l'issue de la consultation, quatre candidats ont été admis à remettre une offre. À l'issue de la négociation, il est proposé de retenir Spie Autocité comme futur fermier pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement dans le cadre d'un affermage de huit ans. Les précisions concernant le déroulement de la procédure et les justifications de ce choix sont indiquées dans la délibération. Dans ce parking, se trouvent les locaux de la surface commerciale Carrefour et une station-service. La convention d'occupation du domaine public était valable jusqu'au 17 octobre 2002 pour une durée de douze ans. La désaffectation de ces lots et leur déclassement du domaine public ainsi que la division en volume de l'ouvrage contenant le parc de stationnement ont permis la cession de l'ensemble immobilier commercial en 2007 à la Société Immobilière Carrefour mettant fin à la convention d'occupation du domaine public. Cette vente prévoyait la cession à la société Carrefour des locaux commerciaux qu'elle occupait sur le site et la mise en œuvre future d'une servitude de stationnement au profit de cette dernière. Mme BALDINI propose de voter favorablement le projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DU 173** Constitution d'une servitude de stationnement au profit de la Société Immobilière Carrefour sur une partie du parking public Porte d'Auteuil (16^{ème}).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI rappelle que, lors de sa séance des 12 et 13 février 2007, le Conseil de Paris a donné son accord à la signature d'un protocole entre la Ville de Paris et la société Carrefour portant sur l'ensemble immobilier dont il vient d'être fait état. Ce protocole autorisait la cession immédiate à ladite société des locaux commerciaux qu'elle exploite sur le site et prévoyait la constitution éventuelle d'une servitude de stationnement au profit de Carrefour sur une partie du parking public du site Auteuil pour 669 places. Carrefour bénéficie en effet depuis l'origine d'une convention de mise à disposition des places de stationnement situées aux niveaux -2 et -3. La Société Immobilière Carrefour souhaitant moderniser son centre commercial, a manifesté à l'époque son intérêt à

devenir propriétaire de ces surfaces. La Ville de Paris a préféré conserver la propriété de ces deux niveaux de parking considérant que leur cession porterait atteinte au caractère public du parc de stationnement, priverait la ville de places de stationnement résidentiel et rotatif et entraînerait des contraintes de gestion et de sécurisation du parc du fait de la pluralité des propriétaires. C'est la raison pour laquelle le Conseil de Paris a privilégié en février 2007 le principe de la constitution d'une servitude perpétuelle de stationnement au profit de la société Carrefour sur les deux niveaux du parc Auteuil. Il est proposé de confirmer cette servitude pour un montant de 21 342 202 euros. Un cahier de prescriptions et de conditions générales d'exploitation sera annexé à l'acte. Il prévoit principalement la gratuité de l'usage des niveaux -2 et -3 du parc pour les clients de Carrefour pendant deux heures, la libre disposition au profit du concessionnaire du parc public en dehors de ces horaires des places objet de la servitude et la possibilité pour le concessionnaire, selon certaines modalités, de disposer des emplacements à l'occasion d'événements locaux ou exceptionnels tels que Roland Garros. Mme BALDINI propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Budget supplémentaire 2011
M. Pierre GABORIAU, rapporteur

M. GABORIAU rappelle que, pour les états spéciaux d'arrondissement, le budget supplémentaire est principalement un budget de report, qui permet d'ajouter aux crédits initiaux votés lors du budget primitif le solde de l'exécution de l'année n-1, reporté de plein droit. Le budget supplémentaire peut être également l'occasion de procéder à des transferts de crédits entre dotations ou vers le budget général de la Ville. Il peut également être un budget d'ajustement, principalement de la dotation de gestion locale, l'objectif étant de garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité qui relèvent de la compétence du Conseil d'Arrondissement. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ces propositions de modifications des dotations des arrondissements ont été soumises à l'avis d'une commission composée du Maire de Paris et des Maires d'arrondissement. Ces propositions ont été acceptées par la commission réunie le 10 mai dernier à l'Hôtel de Ville. M. GABORIAU y a représenté, à sa demande, le Maire du 16^{ème} arrondissement. Pour le 16^{ème} arrondissement, les crédits à reporter, tels qu'ils figurent au compte administratif voté lors de la séance du 2 mai s'élèvent à 417 758,37 euros en investissement et 564 788,54 euros en fonctionnement. En ce qui concerne le budget d'investissement, 23 580 euros ont été transférés de la dotation des conseils de quartier Dauphine et Chaillot pour financer des dépenses d'animation locale, notamment la 3^{ème} édition du marché de Noël dans les jardins du Trocadéro, de ces deux conseils de quartier. Après déduction des crédits transférés, le montant du budget supplémentaire au titre de la dotation d'investissement est donc de 394 178,37 euros. Ce montant permettra notamment de financer la réalisation de travaux dans les équipements de proximité. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, après déduction des crédits transférés et règlement des sommes non liquidées en 2010, il est apparu que le montant des sommes inscrites au titre du Budget Primitif et celui des crédits reportés devraient permettre de faire face en 2011 aux prévisions d'exécution de la dotation d'animation locale mais pas à celles de la dotation de gestion locale, auxquels sont rattachés les équipements de proximité. Sur la Dotation d'Animation Locale en effet, les crédits libres d'emploi ont été répartis sur les différentes natures de dépenses sous-dimensionnées au Budget Primitif 2011. S'y ajoutent également 20 043 euros, transférés depuis la dotation d'investissement, après application d'une décote de 15 % s'agissant d'un transfert de crédits depuis la dotation d'investissement vers la dotation de fonctionnement. En ce qui concerne la Dotation de Gestion Locale, la commission composée du Maire de Paris et des Maires d'arrondissement a accepté d'abonder celle-ci à hauteur de 90 000 euros dans la mesure où le Budget Primitif 2011, même augmenté des reports 2010, n'aurait pas permis d'assurer un fonctionnement normal des équipements de proximité jusqu'à la fin de l'année 2011. La somme de 50 054 euros qui figure sur le tableau récapitulatif tient compte du transfert vers le budget général de 39 946 euros, pour financer l'achat de végétaux aux pépinières de Rungis et de petit matériel pour l'entretien des espaces verts. En conclusion, le budget de l'état spécial du 16^{ème} arrondissement qui s'élevait au Budget primitif 2011 à 395 745 euros pour l'investissement et 5 305 890 euros pour le fonctionnement, est porté, après le vote du budget supplémentaire 2011, à 789 923,37 euros en investissement et 5 940 775,54 euros en fonctionnement, soit un total de 6 730 698,91 euros. Avec au total plus d'un million d'euros au bénéfice du 16^{ème} arrondissement,

M. GABORIAU propose de mettre aux voix le budget supplémentaire 2011 de l'état spécial du 16^{ème} arrondissement et sollicite un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DJS 344** Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur l'appel d'offres européen relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16^{ème}).
- M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET des FORGES explique que le stade du Parc des Princes est exploité dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue le 30 juin 1999 par la Société d'Exploitation Sports et Événements (SESE). Cette convention arrivera à échéance le 30 juin 2014. Aux termes de la convention précitée, la Ville de Paris est tenue d'assumer certains travaux de renouvellement ou de grosses réparations, notamment les travaux liés à la sécurité de l'équipement s'agissant de la toiture en particulier. Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de lancer, dès à présent, un marché de maîtrise d'œuvre, sous la forme d'un marché sur appel d'offres ouvert européen. Ces travaux, qui se dérouleront jusqu'en mai 2012, sont distincts des travaux de modernisation et de mise à niveau pour l'Euro 2016. Le coût total de l'opération, objet de la présente délibération, est estimé à environ 20 millions d'euros qui s'ajoutent aux millions d'euros déjà dépensés depuis 2001 (entre 3 et 5 millions d'euros par an) pour cet équipement parisien situé dans le 16^{ème} arrondissement. Il s'agit bien sûr en filigrane de l'Euro 2016.

M. HERVOUET des FORGES insiste, à la suite des attendus de cette délibération, sur les négociations qui se poursuivent actuellement entre la Ville de Paris et l'unique « preneur à bail », Colony Capital, pour la rénovation à venir du Parc. Cette opération représente 114 millions d'euros, et l'État vient d'annoncer qu'il va y concourir à hauteur de 10 millions d'euros. Très justement, l'opposition régionale réclame également un engagement de cette collectivité. La durée du BAE et les conditions financières devront effectivement se conclure dans le respect de l'intérêt général des Parisiens, et à la lumière des 20 millions d'euros que la Ville investit à nouveau pour ce stade.

M. HERVOUET des FORGES établit un parallèle avec la situation de la piscine d'Auteuil, vétuste et menacée de fermeture chaque saison, et plaide pour une inscription dès que possible au PIPP (entre 3 et 4 millions d'euros) pour satisfaire la moitié des 165 000 habitants du 16^{ème} arrondissement.

M. HERVOUET des FORGES propose un vœu reprenant ces considérants :

« *Le Conseil du 16^{ème} arrondissement*

- *considérant que les millions investis permettraient de réaliser un certain nombre d'équipements de sport de proximité, pour le loisir des Parisiens, membres des clubs associatifs de la capitale ou scolaires*
- *considérant que les choix opérés par le Maire de Paris seront au seul bénéfice des fonds d'investissement privé*
- *émet le vœu, sur proposition de M. GOASGUEN, qu'à tout le moins le montant du loyer demandé au futur titulaire du bail emphytéotique soit calculé de façon à intégrer les investissements supportés aujourd'hui par le contribuable parisien. »*

M. HERVOUET des FORGES propose d'émettre un vote favorable à la délibération et de voter en faveur de ce vœu.

M. ALPHAND souligne que les dispositions exposées sont prévues par des clauses de la DSP. Cela n'a rien à voir avec l'appel d'offres en cours relatif à la modernisation et la rénovation du Parc des Princes. Les deux sujets sont donc distincts. Par ailleurs, M. ALPHAND rejoint la conclusion présentée par M. HERVOUET des FORGES et l'exécutif municipal. Tout investissement et tout euro consacré à la valorisation du patrimoine des équipements sportifs parisiens doit donner lieu à une juste redevance. C'est pour cette raison qu'il s'est précédemment opposé à la validation de la convention d'occupation du domaine public de Roland Garros. M. ALPHAND incite le Maire et son adjoint à déposer le même vœu lors du prochain Conseil d'Arrondissement, avec ce même souci de juste équilibre et de juste recette revenant à la collectivité parisienne, à propos de la FFT et de Roland Garros.

M. MANO souligne que le débat visant à déterminer s'il est légitime que la Ville de Paris investisse est récurrent. Paris a besoin d'un stade de football et a une équipe de football qu'il faut soutenir. Il n'y a pas une ville en France qui ne participe pas à l'amélioration permanente des équipements sportifs ; d'autant plus que la réglementation évolue sans cesse et implique des travaux importants.

Il faut néanmoins que la Ville de Paris puisse dégager les sommes nécessaires pour amortir son investissement et cibler les équipements sportifs parisiens.

M. GOASGUEN considère que la question est intéressante parce qu'il ne faut justement pas faire d'amalgames. Il indique qu'il vient d'écrire au ministre des Sports afin de lui notifier qu'il apprécie très moyennement qu'elle accorde 10 millions d'euros au Parc des Princes. Il trouve tout à fait inconvenant et catastrophique, dans la situation actuelle du Parc qui connaît des bouleversements considérables puisqu'un État étranger a littéralement acheté l'équipe, l'intrusion des aspects financiers dans le football. M. GOASGUEN se reporte aux propos de M. PLATINI, qui regrette que le football soit désormais un vaste marché public, un « *mercato* », qui subordonne le sport à l'activité financière. Il est ainsi erroné de comparer la Fédération Française de Tennis au milieu du football.

M. GOASGUEN souligne la différence qu'il établit entre la Fédération de Tennis, organisation reconnue organisant l'ensemble du tennis français, et le PSG, qui s'achemine de plus en plus vers la commercialisation. Il ne s'agit pas d'une attaque contre ce club mais contre une vision du football qui lui est de plus en plus étrangère.

M. GOASGUEN indique qu'il votera favorablement, la DSP étant incluse. Néanmoins, il souhaite que les conditions de sécurité soient maintenues et qu'en particulier, la politique mise en place par le PSG dans ce domaine ne soit pas modifiée par le changement de propriétaire. Par ailleurs, il souhaite que les engagements soient tenus en ce qui concerne la piscine Molitor, dont il espère le démarrage au mois de septembre. Il espère que la mésaventure du Qatar ne tournera pas au détriment du sport professionnel. M. GOASGUEN votera favorablement mais estime nécessaire que la redevance soit réévaluée. Il invite le Conseil à voter en faveur de la délibération et du vœu.

M. HERVOUET des FORGES répond à M. ALPHAND qui considérait qu'il n'y avait pas de lien entre les éléments évoqués. Il considère que le lien n'est effectivement pas le droit mais l'argent des Parisiens. Si, juridiquement, les budgets sont distincts, politiquement, il s'agit du même sujet, c'est-à-dire l'engagement de la Ville sur le sport professionnel et sur le sport de proximité. Le vœu proposé est donc clairement politique.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DJS 360** Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E (Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Éducatives) pour la gestion du centre d'animation Point du Jour, avec son antenne Mesnil-Saint Didier (16^{ème}).
- M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET des FORGES rappelle que le centre d'animation Point du Jour et son antenne Mesnil-Saint Didier sont situés dans le 16^{ème} arrondissement et gérés depuis le 1^{er} septembre 2007, dans le cadre d'un marché de prestation de services, liant la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E. Ce marché arrivera à échéance le 31 août prochain. Le centre d'animation du 16^{ème} arrondissement, ouvert en 1966 et restructuré en 2007, est l'un des plus actifs de Paris puisque près de 2 000 utilisateurs y sont inscrits. Il a été totalement restructuré en 2007 dans sa partie Point du Jour avec une superficie de 1 245 m² répartis sur trois niveaux et une salle de spectacles. L'orientation vers différents types de musiques donnée par les dirigeants actuels en fait une spécificité dans l'Ouest parisien. Le centre participe également au sport du 16^{ème} arrondissement et consacre environ un quart de ses ressources au sport de proximité. Le délégataire aura, entre autres missions principales, d'organiser un ensemble aussi large que possible d'activités régulières de loisir à caractère culturel, sportif, physique, artistique, technique ou scientifique et de développer des actions volontaristes pour l'accueil des personnes. Le délégataire présentera à la mairie du 16^{ème} arrondissement, pour approbation, un programme d'activités et le budget correspondant pour l'équipement avant chaque séance d'activité. Une commission de coordination et de contrôle sera instituée et chargée de donner des avis aux Maires de Paris et d'arrondissement sur la bonne application de la convention de DSP et de proposer, le cas échéant, des recommandations à destination du délégataire. La commission se réunira au moins une fois par an à l'initiative du Maire du 16^{ème} arrondissement afin d'examiner les conditions d'exercice de la délégation. Par délibération

en date du 25 janvier 2010, le Conseil du 16^{ème} arrondissement a choisi la délégation de service public comme nouveau mode de gestion de ce centre d'animation et de son antenne. Le Conseil de Paris, par délibération en date des 5 et 6 juillet 2010, a approuvé le principe de cette passation en DSP. À la suite de cette délibération, une procédure de délégation de service public a été mise en œuvre. Lors de la séance du 3 mai 2011, la commission de délégation de service public a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec l'association A.C.T.I.S.C.E et avec Association pour l'Animation Sportive et Culturelle du Sud Parisien (A.A.C.S.P). L'offre définitive a été analysée en fonction des critères présentés dans un cahier de consultations (en annexe) : qualité du projet d'activité (55 % de la note) et proposition financière (45 %). Le détail des critères du cahier de consultation et l'analyse des deux offres définitives est disponible dans le rapport du Maire. Les deux offres sont comparables sur le plan financier avec un avantage pour l'A.A.C.S.P. Sur la partie relative à la qualité des activités, logiquement prépondérante dans le choix, A.C.T.I.S.C.E est plus complète et propose en particulier 72 heures d'ouverture contre 69 (64 heures actuellement) dont le samedi matin, à la demande de la mairie du 16^{ème} arrondissement. Son projet est également plus argumenté et ambitieux vis-à-vis des jeunes que l'offre concurrente. A.C.T.I.S.C.E maintient son orientation vers les musiques contemporaines et les groupes de jeunes musiciens et environ un tiers d'activités sportives en allégeant toutefois l'activité tennis. Les relations avec l'arrondissement, les associations diverses sociales et sportives, les conseils de quartier et de la jeunesse seront maintenues et développées. Au final, il apparaît que l'offre présentée par l'association A.C.T.I.S.C.E est la plus intéressante pour la Ville de Paris même si l'offre de l'association concurrente offrait un moins-disant de 52 208 euros sur cinq ans. L'estimation de l'administration est de 4 038 180 euros au total pour la participation financière de la Ville de Paris pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2016.

M. HERVOUET des FORGES remarque que l'offre de marché est malheureusement trop réduite avec ici seulement deux candidats, ce qui représente la situation actuelle de l'ensemble des centres d'animation parisiens. Par ailleurs, le taux de couverture imposé par la Ville de Paris est de 49 % dans le 16^{ème} arrondissement. Seul le centre du 8^{ème} arrondissement a un taux plus élevé. Compte tenu de ces remarques et au terme de la procédure de délégation de service public, M. HERVOUET des FORGES propose, pour les raisons évoquées précédemment et dans le rapport sur le délégataire joint à la délibération, de confier la gestion du centre d'animation Point du Jour et de son antenne Mesnil-Saint Didier à l'association A.C.T.I.S.C.E dont le siège social est situé 13, rue Gouthière dans le 13^{ème} arrondissement à Paris pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2011 et jusqu'au 31 août 2016.

M. HERVOUET des FORGES indique qu'il ne participera pas au vote compte tenu de sa présence, en tant que représentant du Maire du 16^{ème} arrondissement, à la commission de négociation du 13 mai dernier.

M. ALPHAND convient que M. HERVOUET des FORGES a tout à fait raison de souligner la faible concurrence sur ce type de contrat, souvent remarquée également dans la gestion d'autres centres d'activités.

S'adressant à M. MANO, M. ALPHAND considère qu'il existe des dysfonctionnements dans les marchés que la Ville passe sur ce type de centre d'activités. Il est assez incompréhensible, étant donné le nombre d'acteurs, que seuls deux candidats soient en compétition. Il serait ainsi nécessaire de revoir les procédures d'information, de communication, de publication, etc. pour favoriser et intensifier la concurrence sur ces marchés et ainsi éviter de graves difficultés.

M. MANO signale que l'association gérant ces centres fait un travail remarquable avec des animations diverses et variées. À la question de savoir si une concurrence effrénée sur ce type de marché doit exister, M. MANO répond que les structures associatives n'ont pas vocation à s'accroître de façon extraordinaire. Elles gèrent aujourd'hui efficacement les différentes entités. La proximité et la réactivité feront défaut s'il est fait appel à de plus grosses structures et le coût sera également augmenté. Les procédures ont été respectées. Les candidats potentiels existent mais n'ont pas posé leur candidature. Cela ne peut être reproché à la Ville de Paris. Il y a donc seulement une reconnaissance du travail bien fait dans l'animation des centres parisiens.

M. GOASGUEN se félicite que des associations intervenant dans d'autres arrondissements n'aient pas posé leur candidature.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité. M. HERVOUET des FORGES ne prend pas part au vote.

- **2011 DPA 45** Approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance pour la démolition et la reconstruction du stade Jean Bouin (16^{ème}).
M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur

M. HERVOUET des FORGES explique que la délibération concerne la construction en cours du stade de rugby à usage unique situé sur une partie de l'emprise de « l'ancien Jean Bouin » selon la dénomination de la délibération. La prochaine proposera probablement de débaptiser ce site historique du sport parisien. Il s'agit de 800 000 euros de plus afin de garantir « les risques en cas de dommages à l'ouvrage susceptibles d'intervenir pendant le délai de la garantie décennale ». Le Conseil du 16^{ème} arrondissement a constamment voté contre le projet du stade de rugby à usage unique sur 5,5 hectares de terrains sportifs, auparavant omnisports et ouverts aux usagers scolaires et associatifs.

M. HERVOUET des FORGES ne voit actuellement aucune raison de modifier cette attitude, même s'il souscrit aux propos du Maire et espère une évolution de la gouvernance du futur concessionnaire du stade, et en particulier de ses relations avec le 16^{ème} arrondissement.

M. HERVOUET des FORGES propose donc de rejeter cette délibération.

M. MANO estime qu'il serait bon que le Maire aille au bout de sa démarche pragmatique. La construction de ce stade se fera. Les précautions juridiques et techniques nécessaires sont prises afin de maintenir en bon état cet équipement utile aux habitants du 16^{ème} arrondissement.

M. GOASGUEN indique que M. MANO et lui-même sont chacun dans leur logique. Il souhaite qu'elles évoluent mais ce n'est pas le cas pour l'instant et maintient donc sa position défavorable au projet.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, M. LAURET, Mme SALMAT votant pour.

- **2011 DVD 140 / 2011 DF 52** Signature avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) d'un protocole d'accord relatif à la restitution de bien immobiliers et divers autres points.
M. Marc LUMBROSO, rapporteur

M. LUMBROSO indique que la Ville de Paris et EDF ont signé en 1955 un traité de concession pour la distribution de l'énergie électrique à Paris. En 2009, un avenant a été signé qui prolonge ce traité pour quinze ans. Le dispositif législatif ayant changé, la mission de gestion de réseau a été confiée à ERDF et la mission de fourniture d'énergie à EDF. Un avenant, recommandé par la Chambre Régionale des Comptes, a été envisagé à travers un protocole prévoyant notamment la restitution de deux biens immobiliers à la Ville de Paris. En contrepartie, EDF/ERDF bénéficiera de la récupération de la TVA sur les travaux de réfection de la voirie, ce qui n'est actuellement pas le cas, d'une meilleure gestion de travaux par l'établissement de devis, d'échelonnement d'acomptes, le renforcement des relevés contradictoires, etc. et la transformation du réseau électrique du Forum des Halles dont la Ville de Paris est propriétaire, actuellement hors normes et ne répondant plus aux critères de sécurité. ERDF est donc chargée de la mise aux normes et de l'intégration du Forum des Halles au réseau de distribution général. L'entreprise récupère ainsi un chantier important. Sur ces bases, il est proposé au Conseil d'approuver les dispositions de ce protocole et d'autoriser le Maire de Paris à le signer. M. LUMBROSO propose un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DLH 151** Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'un lot de volumes dépendant de l'immeuble communal 6 place Possoz (16^{ème}).
M. Marc LUMBROSO, rapporteur

M. LUMBROSO indique que la délibération se situe dans le cadre du protocole dont il a précédemment été question. La valeur vénale du bien immobilier situé 6, place Possoz est estimée à 21 300 000 euros. Il comprend 3 500 m² de surface habitable et trente logements dont huit sont

occupés, un local en rez-de-chaussée et des parkings. Le Maire de Paris propose de le déclasser du domaine public, de conclure un bail emphytéotique de 55 ans avec Paris Habitat et de créer un établissement public pour la petite enfance. L'espace actuel serait ainsi scindé en deux volumes. Le bail emphytéotique accordé à Paris Habitat pour du logement social est assorti de conditions très strictes. Le loyer capitalisé serait de 2 577 000 euros sur 55 ans, soit 46 800 euros par an ou 3 900 euros par mois. Il est très difficile de comprendre la logique de ce loyer. Le projet de délibération prévoit le déclassement de l'immeuble du domaine public, la régularisation des divisions en deux volumes consacrés à l'habitat et à la petite enfance et la constitution de toutes les servitudes et conditions de location à Paris Habitat du lot dévolu au logement social.

M. LUMBROSO est gêné qu'aucune précision ne porte sur la part dévolue à la petite enfance. Il considère qu'il est de ce fait difficile de donner un avis réellement favorable et propose une abstention.

M. GOASGUEN considère que l'enjeu de ce dossier n'est pas tellement le déclassement du domaine public mais plutôt son caractère aléatoire. Il hésite donc entre l'abstention et le vote favorable. Le besoin urgent de crèche expliquerait un vote positif. Un certain nombre de précisions manquent cependant et le loyer est peu cher. L'argument de la crèche camoufle l'incertitude du dossier, à condition que M. MANO donne un certain nombre de garanties.

M. MANO se félicite qu'un accord ait été trouvé avec ERDF, portant notamment sur la rétrocession d'un certain nombre d'immeubles dans Paris dans lesquels pourront être élaborés 36 logements si le bail emphytéotique est accordé à Paris Habitat. De façon classique, une somme forfaitaire *a minima* est fixée quand le bailleur prend possession du bâtiment et de la responsabilité de la gestion de l'immeuble, à laquelle s'ajoute le bail emphytéotique calculé au moment du dépôt du dossier de financement global de l'opération. C'est pourquoi deux sommes différentes sont mentionnées. Tout le rez-de-chaussée sera utilisé pour la crèche. C'est un espace important nécessitant de lourdes modifications. C'était en effet un restaurant doté d'équipements de cuisine collective à destination du personnel d'EDF. La transformation du restaurant en crèche constituera évidemment un travail important. M. MANO pense ainsi convaincre le Conseil de donner un avis favorable.

M. GOASGUEN répète les propos de M. MANO, selon lequel le rez-de-chaussée de l'immeuble sera transformé en crèche. Dans ces conditions, il appelle à un vote favorable. Il fait également remarquer à M. MANO qu'aucune réflexion n'a été menée sur les immeubles sociaux.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DDEES 156** Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une animation sur la pelouse de la Muette (16^{ème}).
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique qu'un appel à projet a été lancé en avril 2011 pour l'animation de la pelouse de la Muette. Seule l'association Comité de promotion de la fête foraine française, représentée par M. FRÉCHON, y a répondu. L'an passé, le Comité de promotion de la fête foraine française a organisé la Fête à Neu-Neu, manifestation se tenant depuis 1980 sur les pelouses de la Muette. Elle est bien connue du public et attire des milliers de visiteurs. Compte tenu du caractère exceptionnel du site occupé, la Ville de Paris a souhaité que l'occupation fasse l'objet de prescriptions environnementales et techniques particulièrement strictes et soit soumise à une redevance spécifique prenant en compte la réalité commerciale du site sur lequel elle se déroule. La délibération a donc pour objet d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une animation sur la pelouse de la Muette, intitulée Fête à Neu-Neu. Elle se tiendra entre le 19 août et le 15 octobre 2011, périodes de montage et de démontage incluses. Le Comité de promotion de la fête foraine française s'engage à respecter les consignes pour la préservation du site, à prendre en charge les éventuels dommages constatés, à respecter le périmètre fixé pour l'installation de la fête sur la pelouse de la Muette et à limiter la zone de vie à la pelouse Saint-Cloud. La manifestation sera ouverte au public du 26 août au 9 octobre 2011. Après négociations entre les services de la Ville de Paris et le Comité de promotion de la fête foraine française, Mme ROUSSEAU propose d'autoriser la signature de la convention définissant les modalités tarifaires et d'organisation de l'animation en accès gratuit

intitulée la Fête à Neu-Neu et la redevance due en contrepartie de cette occupation de 128 568 euros. Elle demande au Conseil de donner un avis favorable.

M. ALPHAND exprime, comme sur un des dossiers présentés par Mme BALDINI, sa préoccupation sur l'impact environnemental de ce type de manifestation. Il est prévu dans le cahier des charges un certain nombre de règles encadrant les manifestations et événements. Il serait néanmoins intéressant de disposer d'un bilan, d'une étude d'impact *a posteriori* comme pour le dossier de Mme BALDINI.

M. ALPHAND constate par ailleurs que l'appel d'offres n'a pas fait l'objet d'une grande concurrence puisqu'un seul prestataire y a répondu. Une étude d'impact est donc d'autant plus nécessaire.

Mme BALDINI déclare que, comme pour le jardin de Bagatelle, un bilan de l'opération sera effectué. C'est d'ailleurs régulièrement le cas avec la personne responsable de la division du 16^{ème} arrondissement. Tout est très encadré. Les arbres sont ainsi délimités afin que les manèges ou la population ne les abîment pas. Ils sont d'ailleurs en train de repousser puisqu'ils ont été replantés après la tempête de 1999 notamment. Il est certain que la pelouse souffre néanmoins un peu. Des visites sont régulièrement faites avec Nathalie CHARRIE, chef de Division de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, et un bilan sera effectué.

M. GOASGUEN constate que l'investissement sur ce genre d'appel d'offres est considérable et que, par conséquent, peu de sociétés sont capables de se mettre en concurrence. Il existe actuellement une situation de monopole en Île-de-France difficilement contestable actuellement.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DFPE 142** Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Halte Garderie de l'Annonciation à Paris 16^{ème} pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 31 227 euros.

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU rapporte les projets de délibération de Mme JUNOT qui n'a pu être présente. Par délibération des 23 et 24 novembre 2009, ont été approuvés les termes de la convention d'objectifs signée avec l'Association Halte Garderie de l'Annonciation relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé au 4, rue de l'Annonciation. La capacité d'accueil est de trente places. Cette convention, d'une durée de trois ans, arrivera à échéance le 31 décembre 2012 et insiste sur l'accueil de tous les enfants tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2011, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention qui fixe la subvention municipale pour l'année 2011 et l'engagement de l'association à réaliser un taux d'occupation et de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Après étude du budget présenté pour 2011 annexé à l'avenant, Mme ROUSSEAU propose d'autoriser la signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association Halte Garderie de l'Annonciation et de lui attribuer une subvention de 31 227 euros pour son fonctionnement. Elle demande un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DFPE 143** Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son jardin d'enfants à Paris 16^{ème} d'un montant de 31 516 euros.

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique que, par délibération des 23 et 24 novembre 2009, ont été approuvés les termes de la convention d'objectifs signée avec l'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 40, rue Pierre Guérin à Paris. L'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies sollicite la Ville de Paris pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 516 euros pour son jardin d'enfants au titre de

l'année 2011 et dans le cadre de la convention signée le 17 décembre 2000. La structure est agréée depuis le 21 février 2001 pour une capacité d'accueil de 69 places dont 55 subventionnées par la Ville de Paris. Cette convention d'une durée de trois ans arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Elle insiste, comme la précédente, sur l'accueil de tous les enfants tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2011, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention qui fixe la subvention municipale pour l'année 2011 et l'engagement de l'association à réaliser un taux d'occupation et de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Après étude du budget présenté pour 2011 annexé à l'avenant, Mme ROUSSEAU propose d'autoriser la signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies et de lui attribuer une subvention de 31 516 euros pour son fonctionnement. Elle demande un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DFPE 194** Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Ranelagh à Paris 16^{ème} d'un montant de 35 728 euros.

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique que par délibération des 23 et 24 novembre 2009, ont été approuvés les termes de la convention d'objectifs signée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé dans les jardins du Ranelagh au 56, rue de Passy à Paris. L'association U.D.A.F de Paris sollicite la Ville de Paris pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 728 euros pour sa halte-garderie au titre de l'année 2011 et dans le cadre de la convention signée le 21 décembre 2009. La structure est agréée depuis le 1^{er} septembre 2008 pour une capacité d'accueil de 28 places dans un chalet situé sur une parcelle des jardins du Ranelagh, propriété de la Ville de Paris et mise à disposition de l'association à titre gratuit par la convention du 15 octobre 2008. Cette convention d'une durée de trois ans arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Elle insiste, comme les précédentes, sur l'accueil de tous les enfants tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2011, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention qui fixe la subvention municipale pour l'année 2011 et l'engagement de l'association à réaliser un taux d'occupation et de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Après étude du budget présenté pour 2011 annexé à l'avenant, Mme ROUSSEAU propose d'autoriser la signature d'un avenant à la convention passée avec l'association U.D.A.F de Paris et de lui attribuer une subvention de 35 728 euros pour le fonctionnement de la halte-garderie Ranelagh. Elle demande un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DFPE 341** Signature d'une convention passée avec l'association « La Maison de l'Enfance », gestionnaire du lieu d'accueil et d'information dénommé « La Maison de l'Enfance » situé 7, rue Serge Prokofiev à Paris 16^{ème} et l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 410 euros.

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique que l'association « La Maison de l'Enfance », créée en 1990, est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objectif d'informer la population sur toutes les activités associatives existant dans le domaine de l'enfance et d'aider les associations concernées à se faire connaître et à assurer leur promotion. Elle met à disposition un espace de jeux, des ateliers de création manuelle et d'éveil animés par une éducatrice de jeunes enfants (0 à 6 ans). Depuis 1993, ce lieu accueille des enfants avec leurs parents ou avec un adulte responsable, informe leurs parents et échange avec eux sur des questions relatives à l'enfance et la famille. Le lieu est ouvert

du lundi au vendredi le matin et l'après-midi. En 2010, 3 515 enfants ont été accueillis sur 230 jours d'ouverture : 2 759 en espace de jeux et 756 en atelier d'éveil. Le lieu a répondu à 25 demandes d'information par téléphone et renseigné sur place 3 456 personnes sollicitant des échanges et des informations sur l'enfance et la famille. Pour le bon fonctionnement de ce lieu d'accueil et d'information, l'association bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse », de la mairie du 16^{ème} arrondissement et de la mairie de Paris aux termes d'une convention de fonctionnement renouvelée depuis 1999. En 2010, la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris s'élevait à 18 368 euros. Compte tenu de l'intérêt que représentent ces activités pour les habitants du quartier, Mme ROUSSEAU propose d'autoriser la signature d'une convention avec l'association « La Maison de l'Enfance » d'un montant de 50 410 euros. Elle demande un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DASCO 69** Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.
Mme Sylvette DIONISI, rapporteur
- **2011 DASCO 78** Fixation pour 2011 des éléments servant au calcul de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.
Mme Sylvette DIONISI, rapporteur

Mme DIONISI indique que, par délibération 2010 DASCO 004 en date des 10 et 11 mai 2010, le Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal a approuvé le principe d'une grille tarifaire unique pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux. La présente délibération propose de reconduire cette tarification pour la prochaine rentrée scolaire.

Mme DIONISI rappelle que, jusqu'en septembre 2010, les tarifs de la restauration scolaire pour les enfants et les adultes étaient fixés par le comité de gestion. Depuis, une nouvelle grille tarifaire imposée par le Maire de Paris est en application dans le 16^{ème} arrondissement. Cette nouvelle tarification à l'égard des enfants ne précise d'ailleurs pas la conduite à tenir en matière de politique tarifaire à l'égard des adultes. Le prix des repas servis dans les écoles a augmenté. Mme DIONISI le déplore fortement et condamne cette politique, contre laquelle une bataille a été menée devant les tribunaux. Au mépris des engagements pris, le choix de la municipalité d'accorder la gratuité à certaines familles n'est désormais plus autorisé et chaque enfant compte pour une demi-part au lieu d'une auparavant. La déduction du montant du loyer n'est par ailleurs plus admise. C'est une décision lourde de conséquences pour les habitants du 16^{ème} arrondissement, qui payent déjà un lourd tribut aux choix politiques parisiens. Au-delà des impacts financiers, l'autonomie et l'identité propre de chaque caisse sont mises à mal. Pour ces raisons, Mme DIONISI propose de voter contre cette délibération.

Mme DIONISI explique que, comme chaque année, les éléments constitutifs de la subvention de restauration sont le prix moyen des repas, le pourcentage de prise en charge du prix moyen par les collectivités parisiennes et les montants affectés à leur part de contribution et à la part des contributions sociales. Pour 2011, il est proposé de reconduire les éléments servant au calcul de la subvention de restauration versée aux caisses des écoles. Le prix moyen est de 5,70 euros. La participation moyenne de la Ville de Paris est de 2,85 euros par repas. La part de contribution commune à toutes les caisses est de 2,47 euros par repas et la part de compensation sociale et de 0,38 euro par repas. La subvention de 2,85 euros est répartie entre le montant de la part dite de contribution (2,47 euros) et la part de compensation sociale (0,38 euro). Cette part de compensation est rattachée à quatre critères sociaux prédéfinis, qui ne correspondent en rien au tissu économique et social de l'arrondissement. Le montant n'a pas été réévalué depuis 2009 et le manque de financement pénalise très fortement le 16^{ème} arrondissement. Mme DIONISI demande ainsi que le Conseil vote contre la délibération.

M. GOASGUEN ajoute qu'en l'état actuel des choses, aucun bilan de la différence de traitement engendrée ne peut être établi car la décision est d'application récente. Il trouve que c'est une affaire incroyable. Sur le plan juridique, la loi est appliquée puisque le tribunal a donné tort à la municipalité du 16^{ème} arrondissement. Sur le plan de l'équilibre général, M. GOASGUEN estime que

cette affaire aboutit à démunir le 16^{ème} arrondissement au profit d'autres arrondissements qui en ont par ailleurs certainement besoin. Dans la perspective d'une unification des tarifs, il suggère qu'elle soit mise en œuvre dans toute la France. La caisse des écoles avait exactement le même statut de personnalité morale que les communes environnantes. Le tribunal a néanmoins pris sa décision.

M. GOASGUEN rappelle que des subventions exceptionnelles ont été accordées. Le 4^{ème} arrondissement vient ainsi de recevoir 450 000 euros alors que sa population n'est pas considérable. Le 18^{ème} arrondissement, dont la situation est certainement critique, a bénéficié de 640 000 euros supplémentaires. M. GOASGUEN estime que le 16^{ème} arrondissement est sans doute un arrondissement de « nantis » mais que la procédure employée est contestable. Il y aurait par exemple pu y avoir une multiplicité de remboursements. La mairie n'a reçu que quatre demandes. Le système adopté par le Conseil de Paris et que le 16^{ème} arrondissement respecte fait grief à ce dernier. M. GOASGUEN note que la situation antérieure tenait compte de la démographie, du prix des loyers, des spécificités historiques tenant à la personnalité morale de chaque arrondissement, etc. Elle a été remise en cause par une centralisation abusive. L'intérêt du 16^{ème} arrondissement est de dire qu'il n'est pas dupe en votant contre les deux délibérations imposées par le Conseil de Paris et la municipalité parisienne.

Mme SALMAT souligne que les délibérations ont été imposées légalement. Elle indique par ailleurs qu'il y a manifestement eu un défaut d'information de la part de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, qui n'a pas communiqué sur la possibilité d'obtenir un remboursement. Des parents d'élèves lui ont ainsi signifié qu'ils n'avaient pas eu cette information.

M. GOASGUEN répond que des affiches ont été mises en place dans chaque école.

Mme SALMAT considère que des affiches ne sont pas comparables aux mots et courriers envoyés au moment où M. GOASGUEN se révoltait contre la mesure. Le degré d'information diffère ainsi largement. Les parents reçoivent des courriers lorsque le Maire est opposé à une mesure mais seule une affichette à la sortie des écoles est installée en cas de « trop-payé » de la part des parents.

M. GOASGUEN fait remarquer que la Mairie de Paris dispose du même fichier que le 16^{ème} arrondissement. Rien ne lui interdit donc d'envoyer, à ses frais, la lettre évoquée par Mme SALMAT aux parents d'élèves. M. GOASGUEN n'y voit aucun inconvénient.

Mme SALMAT en convient.

M. GOASGUEN ajoute que c'est donc à la Mairie de Paris qu'il faut adresser les reproches dans la mesure où elle n'a pas envoyé de courriers aux parents d'élèves.

Mme SALMAT se réjouit qu'une grille tarifaire commune à tous les arrondissements existe. Elle permet en effet une plus grande justice. Un enfant habitant dans le 8^{ème}, dans le 20^{ème} ou dans le 16^{ème} arrondissement paye ainsi le même tarif de cantine.

Mme SALMAT souhaite enfin rassurer Mme DIONISI. Rien n'empêche la caisse des écoles d'allouer une subvention et de permettre à des familles en grande difficulté de bénéficier de la gratuité de la cantine.

M. GOASGUEN confirme cette information mais ajoute qu'en l'occurrence, il fallait supprimer les caisses des écoles. S'il est normal que tous les élèves soient assujettis au même tarif, ils doivent alors bénéficier de la même cuisine. Ce n'est pas le cas puisque la gestion de ce domaine a été laissée à la caisse des écoles. Passer d'une gestion de proximité à une gestion globale est le contraire de la volonté de déconcentration et de décentralisation qu'avait affirmée la mairie de Paris. L'uniformité aboutit dans ce cas à une recentralisation, que les Maires de Paris précédents n'avaient pas osé mener. La loi s'appliquera de toute façon. En tout cas, la spécificité de chaque arrondissement n'est pas reconnue et c'est un choix politique assumé.

M. LAURET souhaiterait pouvoir disposer de chiffres afin de savoir combien de familles ont payé plus, combien de familles ont payé moins, etc.

M. GOASGUEN indique que ces données seront établies au niveau du 16^{ème} arrondissement et aimerait que, dans un an, la caisse des écoles fasse un rapport qui serait présenté au Conseil d'Arrondissement.

M. GOASGUEN appelle à un vote défavorable.

Le projet de délibération DASCO 69 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, M. LAURET et Mme SALMAT votant pour, Mme LECOUTURIER s'abstenant.

Le projet de délibération DASCO 78 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, M. LAURET et Mme SALMAT votant pour, Mme LECOUTURIER s'abstenant.

- **2011 DASCO 85** Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2011.

Mme Sylvette DIONISI, rapporteur

Mme DIONISI explique que la Ville conclut annuellement une convention avec chaque caisse des écoles qui en devient le fournisseur. Elle définit les prestations demandées aux caisses des écoles pendant les périodes scolaires et d'été (du 4 juillet au 2 septembre inclus et du lundi au vendredi à l'exception du jeudi 14 juillet et du lundi 15 août). Il s'agit d'assurer la préparation du déjeuner et du goûter pour les enfants et le personnel d'animation, de servir les repas dans les écoles accueillant des centres de loisirs d'été, des espaces nature et des espaces découverte ou de fournir les pique-niques pour les enfants partant en visite pour la journée. Elle vise en outre à fixer les prestations pour l'année 2011, qui sont de 8,32 euros pour le repas et le goûter servis dans les centres de loisirs d'été, 4,69 euros pour le repas et le goûter servis dans les espaces nature et les espaces découverte, 5,53 euros pour le repas pique-nique et le goûter. Deux espaces nature sont localisés dans l'arrondissement, Espérance et Hippodrome, tous deux implantés dans le Bois de Boulogne. La convention fixe également les modalités de paiement par la Ville des prestations.

Mme DIONISI propose de voter favorablement à cette délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN saisit *in fine* le Conseil d'un vœu. Ce dernier tient à la lenteur de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police et porte sur le plan Paris Respirer, qui donne par ailleurs satisfaction, au Bois de Boulogne notamment. Plusieurs rencontres avec les associations sportives du Paris Racing, du Pré Catelan, du Chalet des Îles, etc. ont eu lieu. Ces associations ont signifié, à juste titre, que désormais l'accès à leurs installations commerciales ou sportives est terriblement rallongé par des embouteillages. Il en résulte une insatisfaction certaine. L'accès d'un certain nombre de camions est par ailleurs parfois impossible. Certaines allées du Bois de Boulogne sont en outre occupées par des personnes de sexes divers ayant une tendance forte à l'exhibitionnisme et au racolage. Cela est évidemment gênant pour les personnes accompagnées d'enfants se rendant dans les clubs sportifs ou voulant se détendre dans le Bois de Boulogne. M. GOASGUEN a ainsi saisi le préfet de police. Les demandes faites par le 16^{ème} arrondissement à ce sujet ont été confortées immédiatement par l'action rapide de la police. Deux descentes de police lors de deux week-ends successifs ont ainsi permis de réduire les incidents. M. GOASGUEN souhaite expliquer à la mairie de Paris qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le plan Paris Respirer, car l'aménagement est réussi, mais de garantir des possibilités d'accès. Il serait par exemple possible d'ouvrir une voie vicinale qui, adaptée, permettrait un accès plus rapide. Par ailleurs, il est nécessaire de laisser passer les camions lors de manifestations importantes. L'aménagement réalisé donne des perspectives au Bois de Boulogne mais il faut permettre aux habitants de se rendre aisément dans les clubs sportifs. M. GOASGUEN propose que soit discutée, avec la mairie de Paris et la préfecture de police, une adaptation pour la desserte des concessions.

M. MANO estime que la présentation est habile. Des camions seraient ainsi susceptibles d'être gênés. Il est vrai que les adhérents des clubs doivent désormais faire un détour mais ce n'est pas grave. M. MANO se félicite de l'existence du plan Paris Respirer. Il existe certes des contraintes avec un temps de parcours rallongé mais les personnes peuvent se rendre à pied dans les clubs sportifs. M. MANO considère donc qu'il faut que la situation reste en l'état.

M. GOASGUEN répond à M. MANO que rien ne s'oppose, en tenant compte de ses remarques, qu'il partage, à ce que Paris Respire soit conservé tout en maintenant l'accès aux clubs. De nombreuses personnes sont concernées. Des solutions radicales existent, comme d'encourager les Parisiens à venir à pied ou fermer le Chalet des Îles. C'est toutefois une position sectaire et il est nécessaire de trouver un accommodement, d'autant plus que sont concernés quelques-uns des électeurs et des collègues les plus importants de M. MANO.

M. GACHET ajoute que les membres des concessions ne sont pas les seuls lésés, lors des week-ends notamment. L'ensemble des Parisiens vient en effet au Bois de Boulogne et éprouve des difficultés considérables, le dimanche en particulier, à en sortir en voiture. Ils sont parfois bloqués une heure dans les embouteillages du Bois.

M. LAURET demande à M. GOASGUEN par qui il a été saisi sur le sujet.

M. GOASGUEN répond qu'il a été saisi par toutes les concessions, le Chalet des Îles, le Pré Catelan et le Lagardère Paris Racing. Il n'a pas de sensibilité ou d'amitié particulière pour ce dernier mais sa demande est légitime. Les Parisiens mettent ainsi une heure ou une heure et demie pour accéder au club. Ce n'est pas très grave puisque, comme le suggère M. MANO, ils n'ont qu'à marcher et il leur dira. Il est ainsi nécessaire de trouver une solution. La Mairie de Paris doit répondre aux interpellations sur le sujet. M. GOASGUEN souhaite que le Conseil d'Arrondissement l'appuie afin de clarifier la situation avec la Préfecture de Police et la Mairie de Paris. Ce n'est pas une position de rupture dans la mesure où M. GOASGUEN se dit favorable à une diminution de la circulation au sein du Bois de Boulogne. La réalisation de la nouvelle enclave entre les deux lacs est d'ailleurs très réussie. Un accord doit néanmoins être trouvé pour que les promeneurs à pied et les membres des clubs soient satisfaits. M. GOASGUEN demande au Conseil de voter favorablement au vœu.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. MANO, M. LAURET et Mme SALMAT votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.